

**P27/D1,26**

**CORRESPONDANCE**

**NUMÉROTÉE**

**LA NUMÉROTATION**

**SUR CE FILM**

**RENUOIE**

**AUX NUMÉROS DES PIECES**

**REFERENCE: Répertoire numérique P27/D1,2**

Office of the Municipal Council of the Village of Verdun,  
5th March, 1885.

SIR,—

As you may be aware, the Council of Verdun took the following criminal proceedings against Mann, the contractor of the City of Montreal, for depositing night soil.

1. Proceedings were taken before a Justice of the Peace under the Municipal Code, against two of his men for carting within the limits and depositing night soil in Verdun, contrary to the provisions of the Municipal By-law prohibiting such carting, passed under Articles 593 and 650 Municipal Code.

2. Proceedings against Mann for a common nuisance, under the common law, in carting and depositing night soil on his farm, and leaving it exposed.

These involved the preliminary examination before Mr. Desnoyers, Police Magistrate; Mann's committal to appear before the Grand Jury; the finding of a True Bill by the latter, and then the process before the Petit Jury.

The cases were test cases and of great importance to all the outlying Municipalities, in maintaining their rights, not only under By-laws, but under the Common Law.

Mann made severe contestations in all proceedings, and attacked the legality and constitutionality of the By-law.

The Council of Verdun took every step possible to ensure success. As a result, the By-law was maintained and the two men fined. The Petit Jury found a verdict of guilty, and Mann himself was fined one hundred dollars, which went to the Crown.

Owing to the strong fight made by Mann, it was necessary to engage English and French counsel; medical testimony had to be secured, and also the opinion of experts, besides the examination of a large number of witnesses, expenses of constables, court taxes, &c. This has entailed in *all* the proceedings (By-law, Police Magistrate, Grand Jury and Petit Jury) an expense of \$992.00. The proceedings being criminal, these costs cannot be taxed against or collected from Mann.

This Council would now like the other Councils to give assistance, and to be relieved of a portion of this expense. As the decisions benefit all the outlying Municipalities, this Council feels there is justice in the request. The matter was brought before the County Council, and the following Resolution passed unanimously :—

" Proposé par PIERRE CLAUDE ;

" Secondé par JOSEPH LONGPRÉ ;

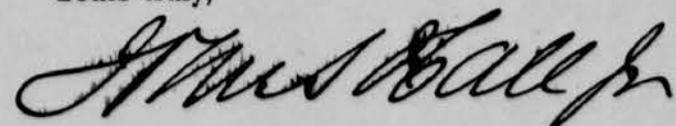
" Que ce Conseil, reconnaissant les nobles efforts faits par la Municipalité du Village de Verdun, dans l'intérêt de la santé publique, en voulant empêcher la propagation des maladies dangereuses et contagieuses, en poursuivant devant la Cour Criminelle du Banc de la Reine, une personne du nom de Mann, qui, malgré des règlements, transportait dans cette Municipalité le contenu des fosées d'aisance de la cité de Montréal.

" Que la comté d'Hochelaga devrait venir en aide à la dite Municipalité qu'a dépensé plusieurs centaines de piastres pour arriver à la condamnation du dit Mann.

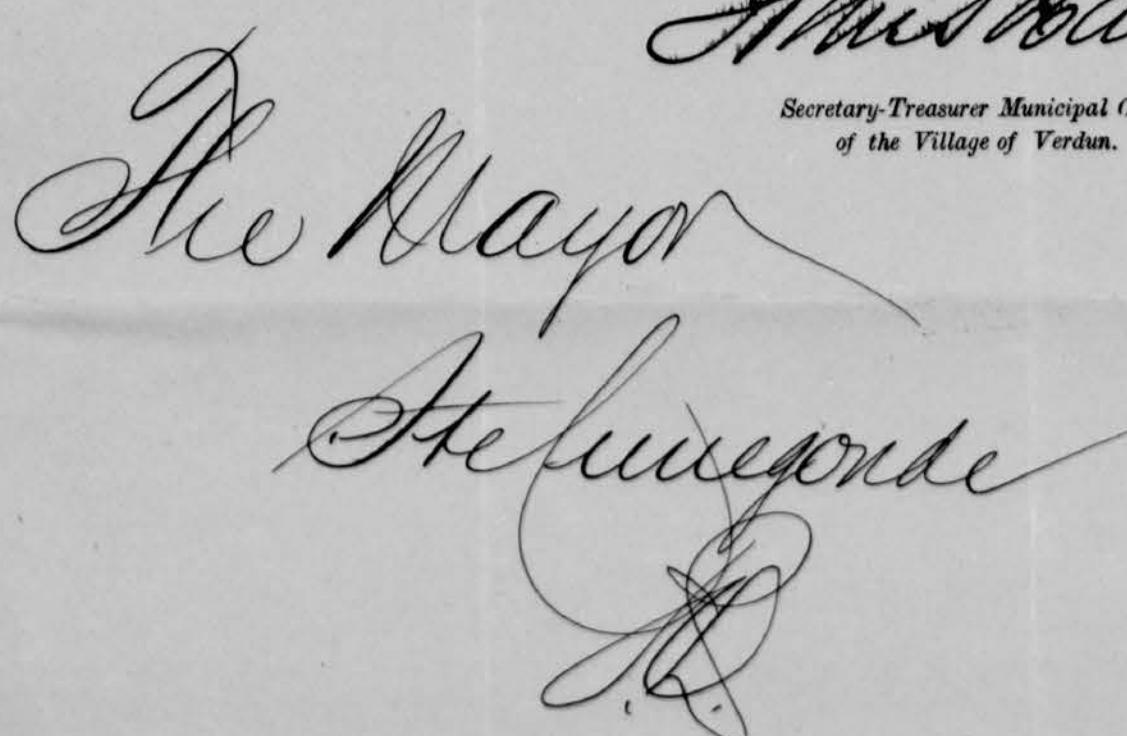
" Que ce Conseil recommande fortement à chacun des Maires du Conseil du Comté, d'insister auprès les Conseils de leurs Municipalités pour obtenir un aide suffisant en faveur de la Municipalité du Village de Verdun qui a travaillé même dans l'intérêt de tout ce Comté."

I am directed to write and request you to lay this letter before your Council at its next meeting, and to ask if your Council could not grant us a contribution of twenty-five dollars.

Yours truly,



Secretary-Treasurer Municipal Council  
of the Village of Verdun.



P27/D1,26

117V  
- Circulaire -  
Demande d'octroi  
par le Village Verdun  
- 5 Mars 1888 -

P27/D1,26



**Pièces réunies**

**DÉBUT**

P27/D1,26

Berte Guérard de Postel, 227 Rue des Faubourgs  
"118" Montréal 21/F/85  
à Son Honoré le Maire et la mairesse  
de la Ville de St-Léonard  
Mesmeur  
Comme je vous donne le point  
de terminer mon Compte pour  
les tuyaux en pis - J'ai l'honneur  
de vous faire de me laisser  
toucher les \$100 que j'ai déposés  
en juillet dernier ainsi que  
les 10% retenu sur chaque  
tuyau  
J'ai bien l'honneur  
d'être votre dévoué  
James. St. Roque

P27/D1,26

A Messieurs  
Le Maire et les Consullers  
St Cunegonde

99 Rue St Jacques  
Montreal le 21 Mars 1885

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre, avec la présente, la lettre de Mr James S. Hogue, demandant que la somme de \$100<sup>00</sup> qu'il a déposée en juillet dernier lui soit remise ainsi que les 10% qui ont été retenus sur le paiement de chaque livraison.

Comme il reste, maintenant qu'une petite quantité de tuyaux à livrer il n'y a pas à craindre que Mr. Hogue manque de compléter son contrat et comme d'ailleurs la crise commerciale se fait sentir partout, je prends la liberté d'appuyer la demande de Mr Hogue.

J'ai l'honneur d'être,  
Messieurs,  
Votre très humble serviteur  
Alphonse Le Jeune,

Lettre de 1173

etemise de dépôt à  
Mr James S. Boque

- 21 Mars 1865 -

J. A. H. Beaudry

P27/D1,26

P27/D1,26



# Pièces réunies

# FIN

P27/D1,26

J. E. G. HEROUX, J.-L. B.

CHS. ED. GAGNON, L.J.. B.

# Heroux & Gagnon AVOCATS

1823, = Rue Notre-Dame, = 1823.

*A. leucostomus*      Montréal, 23. Juans 1885.  
Le secrétaria de la Corporation de  
Montréal,      M<sup>me</sup> Bourgondie —

les deux sommes échappées pour mesures d'assurance Bel-  
langer de demandé à la Corporation de St.  
Catharines le paiement de la somme de \$ 200.00  
deux cent dollars pour dommages résultant  
d'une fracture au bras de sa femme et causée  
par suite du mauvais état des chemins et  
territoires de la dite Corporation -

Cet accident est arrivé le 7 mars au  
cours du combat des rues Debelle & Guillet -

Je vous remercie immédiatement pour  
la première avil prochaine, sans vous  
entêter les frais d'une boussole

## Worshiping our Deity

Demage \$200.00  
Frais 1.50  
201.50

Second Session  
Assembly

P27/D1,26

1174

Lettre

Demande de dommages  
pour chien

- Héroux & Gagnon.

- 23 Mars 1885 -

P27/D1,26

JUDAH, BRANCHAUD & BAUSET,  
SOLICITORS.

3 PLACE D'ARMES HILL.

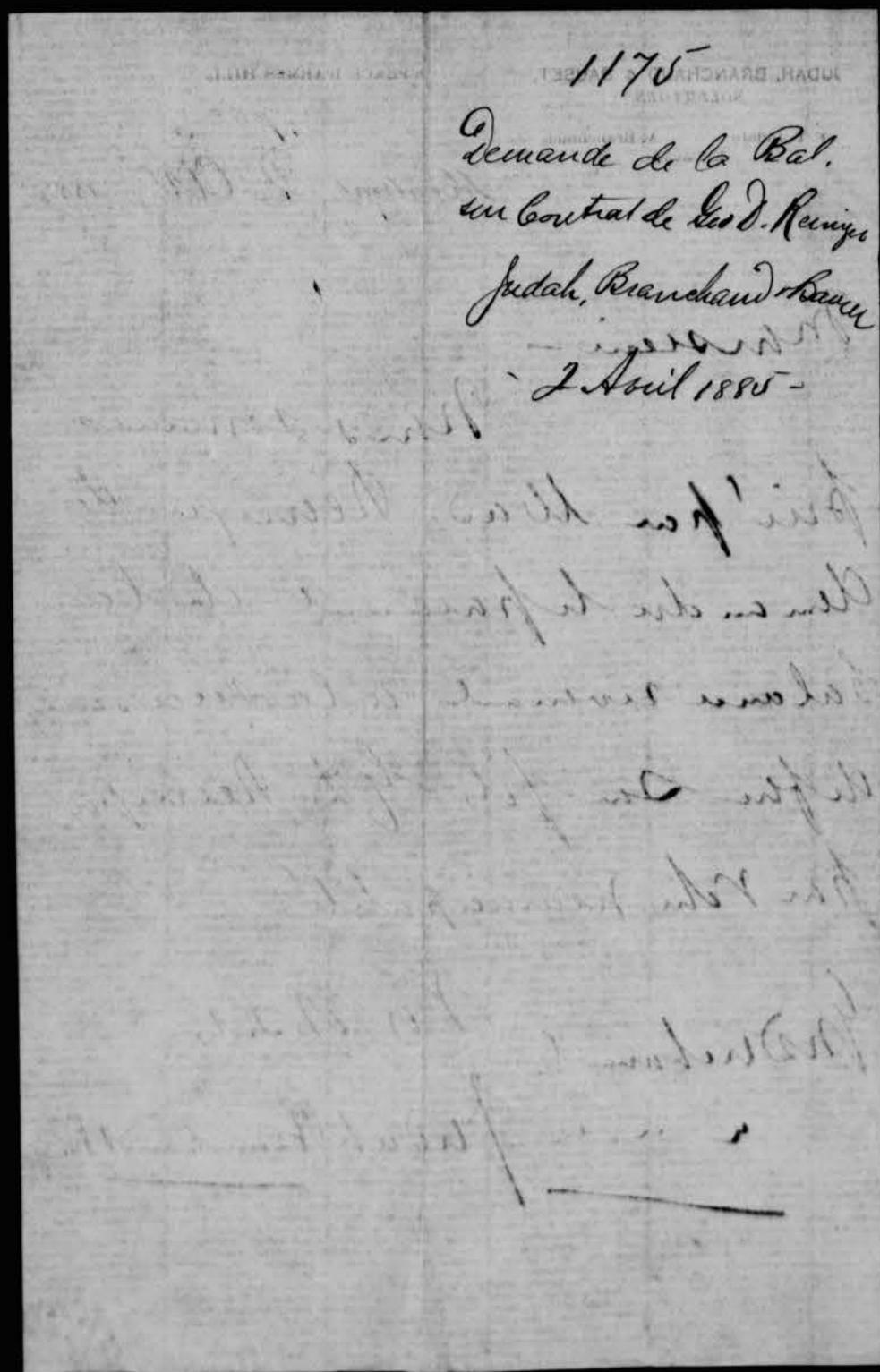
F. T. Judah, A. Branchaud,  
E. Bauset.

Montreal, 2 AV, 1885

Monsieur — Nous sommes  
prié par Mad: Reciper de  
demander l'apurement de la  
balance revenant à la succession  
de feu son fils Et Reciper  
par votre municipalité.

Branchaud & Co  
Judah Branchaud & Bauset

P27/D1,26



P27/D1,26

1176

Lettre  
Demande d'aide  
Soc. St-Vincent-de-Paul  
- 6 Avril 1885 -

A son honneur le Maire  
et Messieurs les Conseillers de la Ville  
de Ste-Croixgonde

Messieurs

La Société St-Vincent-de-Paul  
s'adresse vers vous afin d'obtenir  
de l'aide préliminaire pour con-  
tinuer l'œuvre de charité à  
l'quelle elle se dévoue; l'hiver ayant  
été très dur et vu le grand  
nombre de malades qu'elle a sou-  
mises les recettes quelque abondan-  
tes ont à peine suffit à combler  
les déficits faits à sa cause en  
consequence la Société ore espere  
que comme par le passé  
votre générosité ne lui

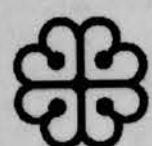
P27/D1,26

para pas devant  
Je suis Messire notre très  
humble serviteur

L<sup>p</sup> Mathurin  
Secrétaire

St Bonnegonde  
6 Avril 1885

P27/D1,26



**CE DOCUMENT**

**EST ABSENT**

**DU DOSSIER**

P27/D1,26

11.78  
Remerciant  
Soc. St Vincent de Paul  
- 18 Avril 1885 -

Ste Genevieve 18 Avril 1885

Au Conseil Municipal de la  
Ville de Ste Genevieve

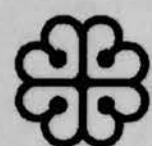
Monsieur le Maire

La société St Vincent de Paul a  
apris avec plaisir la décision  
prise par le Conseil de lui  
accorder la somme de cinquante  
piastres et une charge de  
vous transmettre ses sincères  
remerciements.

J'ai l'honneur d'être  
votre humble serviteur

L. G. Mathieu  
Sectaire

P27/D1,26



**CE DOCUMENT**

**EST ABSENT**

**DU DOSSIER**

P27/D1,26

CHARLES S. WATSON,  
PRESIDENT & MANAGING DIRECTOR.

ANDREW ALLAN,  
VICE-PRESIDENT.

WM MCMASTER JUNR  
SECRETARY-TREAS.

Montreal Rolling Mills Company

2861

Montreal, 1<sup>st</sup> May 1885

G. N. Ducharme Esq.,  
Secy. Treas:

Municipality of St. Cneogoude P. Q.  
Dear Sir,

I have to acknowledge yours of the  
27<sup>th</sup> ult. containing the result of the report  
of the Water Committee, as to the hydrants  
on our property. Will you be good enough  
to ask the Committee, or the Council, to  
insert a clause giving this company one  
month's notice in case of removal and  
oblige.

yours truly,

Charles Watson PRESIDENT

Corporation doit donner un mois d'avis pour  
changer les bornes - fontaines déplacées  
Minutes 4 Mai, 1885

P27/D1,26

1180  
Lettre de Montréal à l'Ami  
de Bonne Fontaine  
-1 Mai 1885-

1181

Plaîtes de  
F. St-Aubin  
Re: alattois de M. Fréchay  
- 11 Mai 1885.

Sa Majesté la Reine  
S'Amegande 4 Mai 1885

Monsieur le Maire et  
M. M. Les Conseillers

Je vous prie au nom de la  
route de voir que monsieur  
Martin voivait ay son canneaux  
égoût de Boucherie qui est brûlé  
et qui envoie tous les jours sur la  
rue Monkman au numero 286  
et emmènent des odeurs infectes  
avec expérience que vous veulliez  
me y voir

J'ose souscrire  
Prote humble serviteur  
Felix St-Aubin

P27/D1,26

1182  
Lettre de  
Ed. Baylis  
Licence  
- 4 Mai 1885 -

Montreal  
May 4<sup>th</sup> /85  
M<sup>r</sup> Mayor & Councillors  
Gentlemen

I hereby make  
my application for licence  
to sell as usual trusting  
you will reduce it to a  
lower figure than last  
year as it is only a few  
times in the Spring & fall  
I sell hoping to hear a favorable  
reply

I remain  
Yours Respy  
E Baylis

P27/D1,26

1183

Application de  
Mme. Moreau fils  
pour l'inspektion des  
canaux d'égois.  
- 4 Mai 1885 -

Ville St. Bonnegrande  
4 Mai 1885

A Son Hon. le Maire & M. M.  
les Considérants de la Ville de  
St. Bonnegrande.

Messieurs

Elant informé  
que c'est l'intention du Vhi  
Conseil d'engager un ins-  
pecteur pour la construction  
des Canaux d'égois, je  
vous offre mes services  
ayant quelques expériences  
dans ces travaux, et me  
croyant qualifié pour  
remplir cette charge,  
espérant que mon dévouement

P27/D1,26

sera pris en considération  
à demain 1<sup>er</sup> Octobre  
Sarah Moreau

P27/D1,26

Corporation du Village de Ste. Cunegonde.

HOTEL DE VILLE.  
224 Rue Workman.

Ste. Cunegonde, 20 Février 1885 -

Reçu de M<sup>r</sup> A. Barbeau, la somme de  
cent piastres, qui sera gardé pour payer sa taxe  
d'appairies, s'il obtient sa licence.

\$100<sup>00</sup>

G. M. Lachance  
Sec. G. S. de T. T.

P27/D1,26



Province de Québec }  
Ville de Sillery grande }

Nous, Octave Proost, Alexis Goderre, Alexis Riché, ayant été dernièrement nommés administrateurs de cette Ville, faisons serment, chacun pour lui-même que nous remplirions bien & fidèlement les devoirs de nos charges et cela au meilleur de notre jugement et de notre capacité.  
Ainsi que Dieu nous en aide

Assermenté, ce vingtaine jour de  
Mai mil huit cent quatre-vingt-cinq à la Commanderie du dit  
par dessant moi son signé  
Maire H. Morin Maire

OTTOVÉ PROOST  
A Goderre  
et Riché

P27/D1,26

1185

Serment d'office  
des Évaluateurs

-11 Mai 1885 -

Règlement n° 39 pour faire disparaître la nuisance de la fumée adopté par la ville de St-Henry, le 15 Mai 1885.

Sect. 1. Tout brasier ou fourneau qui ne consomme pas convenablement la fumée qui s'élève du combustible que l'on y brûle, et qui sert à faire fonctionner une machine à vapeur, ou que l'on emploie dans les fabriques, tintermes, brasseries, fournils, usines à gaz, ou dans une opération industrielle ou commerciale quelconque, sont & seront considérés être une nuisance préjudiciable à la santé et à la sûreté publique; et toute personne qui commettra aucune telle nuisance, ou qui la fera ou laissera commettre, ou la laissera exister, ou négligera ou refusera de la faire disparaître, sera, pour chaque offence, passible de la penalité pourvue dans la cinquième section du présent règlement -

Sect. 2. Toute cheminée (n'étant pas la cheminée d'une maison habitation privée) laissant échapper de la fumée en quantité telle qu'elle soit une nuisance, et sera considérée être une nuisance affectant la santé et la sûreté publique, et quiconque commet telle nuisance, ou est cause ou permet qu'elle soit commise, ou permet qu'elle existe ou néglige ou refuse de la faire cesser ou disparaître, sera, pour chaque offence, passible de la penalité pourvue dans 5<sup>me</sup> section de ce règlement

Sect. 3. Toute cheminée érigée dans aucune

L'abattoir  
public -  
A.D.H.

aucune manufacture ou atelier qui sert  
ou servira à donner issue à la fumée  
d'une chaudière ou machine à vapeur,  
sera solidement et substantiellement  
construite de briques ou de pierre.  
Section 4. Tant propriétaire, possesseur,  
ou locataire d'aucun engin à vapeur,  
bouilloire, manufacture, usine, fabrique,  
~~ou atelier ou autre~~ ou atelier quelconque,  
dans les limites de la cité ville, ou qui  
s'en sert, est tenu, sur requérition par  
écrit de l'Inspecteur d'après les  
instructions que ce dernier — aura  
reçues du Conseil, de munir et pourvoir  
tel établissement d'un appareil à consumer  
la fumée et les gaz qui peuvent  
s'en échapper, de façon à faire  
effectivement disparaître tout  
incendie résultant de l'exploitation  
de tel établissement; et tout tel pro-  
priétaire, possesseur ou locataire  
fera approuver le dit appareil  
par le dit Inspecteur (et à son défaut  
par une personne compétente qui sera  
nommée par le dit Conseil) et tout  
contenant à aucune des dispositions  
présentes dans la présente section,  
sera passible de la penalité pourvue  
à la cinquième section de ce règlement.  
Section 5. Quiconque contrevient à  
aucune des dispositions susdites de  
ce règlement sera passible d'une amende  
avec les frais, et à défaut de paiement  
de

de la dite amende et des frais, dans les délais fixés par la Cour. D'un emprisonnement, le montant de la dite amende et le terme du dit emprisonnement à être fixés par la Cour à sa discrétion, et qui couvre toute ou partie des dispositions susdites sera passible de la penalité portée en cette section pour tout et chaque jour que continuera telle violation ou contravention, qui sera considérée comme offense distincte et séparée pour tout et chaque jour comme susdit, sauf que la dite amende n'excède pas vingt piastres et que l'emprisonnement ne soit pas pour une période de plus de trente jours pour tout et chaque offense comme susdit; le dit emprisonnement cependant devant cesser en aucun temps avant l'expiration du terme fixé par le tribunal sur l'avis de la dite amende et des frais.

Section 6<sup>e</sup> Toutes dispositions contraires au présent règlement sont par les présentes abrogées -  
(Six mots rajoutés) (un peu moins bon -)

(Bon copie conforme)  
A. Alexeue Jr  
Sec-Tresorier

1185<sup>a</sup>

Reglement N° 39  
Pour faire des parades  
La Ville  
Ville de St. Omer

15/5/88

P27/D1,26

A

P27/D1,26

Corporation du Village de Ste. Cunegonde.

HÔTEL DE VILLE.  
224 Rue Workman.

Ste. Cunegonde, 18 Mai 1885

Le Meais Goderre, étant nommé assistant  
secrétaire ~~secrétaire~~ des évaluations de la  
ville de Ste. Cunegonde, fais serment  
que je remplirai bien et fidèlement  
les devoirs de ma charge, et cela  
au meilleur de mon jugement  
de ma capacité.

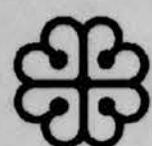
Étértement devant moi  
ce dix huitième jour  
de mai 1885.

A. Goderre  
GODDRE

P27/D1,26

1186  
Succès d'office  
de M. A. Sodano plus  
comme Secrétaire du  
Rôle d'Evaluation  
- 18 Mai 1885 -

P27/D1,26



**CE DOCUMENT**

**EST ABSENT**

**DU DOSSIER**

Province de Québec  
Ville de St. Léonard

avis Public

est par le présent donné  
par moi G.V. Ducharme, Sec. Tras;  
que le rôle spécial des cotisa-  
tions pour les égouts communs des Rue à  
Quicel, Courcel, & St' Antoine, a été fait  
et préparé & que la taxe pour les dits égouts  
est en ce moment due & payable

Donné à St. Léonard ce sei-  
gneur jour de Moi, mil huit cent quatre-vingt  
cinq

G.V. Ducharme  
Sec. Tras.

Province of Quebec  
Town of St. Léonard

Public Notice

is hereby given by me  
G.V. Ducharme, Sec. Tras:  
That the Special Roll of coti-  
sations for common drains on Quicel  
Court, St' Antoine Street has been done  
and prepared; and that the tax for the  
said drains is now due & payable

Givé à St. Léonard this  
sixteenth day of May, one thousand eight  
hundred & eighty five

G.V. Ducharme  
Sec. Tras.

1188.

Avis Public  
Notre état. Canadien  
Affaires Soc. Comtal  
Lacord. St-Lambert.  
J. J.

18 Mai 1885

je vous signe Joseph Poirier résidant en  
la Ville de L'Assomption l'an des mil mille et huit cent quatre-vingt  
ans j'ai été nommé par le maire de la  
Ville de la dite Ville de L'Assomption  
pour faire affiche à la porte de l'Hôtel  
de Ville de la dite Ville de L'Assomption  
que la poorte de l'Eglise de L'Assomption  
mea est en état du présent. Avis public je certifie  
que conformément à la loi en place  
j'ai fait le dixième jour de Mai à l'issue  
de l'Office divin à la poorte de l'Eglise paroissiale j'ai placé  
le présent avis public en langue française et anglaise  
Ceci pour que je fasse le présent retour pour valider  
et dire ce que de droit.

Monnaie d'heure  
affiches  
annonces

0.50
0.50
1.00

St-Lambert 27 Mai 1885  
Joseph Poirier R.C.L.

Province de Québec  
Ville de St' Côme.  
Goude

Avis Public.

Aux habitants de la Ville de  
St' Cunégonde.

Avis Public. est par les présentes donné  
par moi, G. A. Ducharme Secrétaire Trésorier  
que lundi le douzième jour de Janvier mil  
cinq cent quatre-vingt-dix à neuf heures avant  
midi au N° 224 de la Rue Workman dans la  
dite Ville de St' Cunégonde, une assemblée générale  
des électeurs Municipaux du Quartier Ouest  
de la dite Ville de St' Cunégonde, sera tenue  
aux fins d'élire un conseiller pour représenter  
le dit Quartier Ouest, dans le Conseil de la dite  
Ville de St' Cunégonde.

Donné à St' Cunégonde ce  
vingt-deuxième douzième jour de Janvier mil  
cinq cent quatre-vingt-cinque.

G. A. Ducharme  
Date 22 Janv 1895

Province of Quebec  
Town of St' Cunégonde  
Goude

Public Notice

To the inhabitants of the Town of  
St' Cunégonde.

Public Notice. is hereby given by me the  
undersigned the G. A. Ducharme Secretary  
Treasurer, that on Monday the twelfth day of

\*at the hour of  
Nine o'clock  
G.D. sec. L.

G.R. see. his

January one thousand eight hundred  
forty-six in the forenoon at No 224  
Wickham St in the said Town of St Cen-  
goude a general meeting of the Municipal  
Electors of the West Ward of the said Town  
of St Cengoude will be held for the pur-  
pose of electing one Municipal councillor  
to represent the said West Ward in the  
said Municipal Council of the Town of  
St Cengoude.

Given at St. Cunegonde this eighth  
day of January one thousand eight hun-  
dred eighty five

G. N. Ducharme  
Sec.-Gen.

of which he was the author. The  
whole of the manuscript is written  
in a very clear and distinct hand,  
and the penmanship is excellent.  
The paper is of a light yellow  
color, and the ink is black.  
The title page is as follows:  
"A HISTORY OF THE  
CIVIL WAR IN THE  
UNITED STATES  
BY  
WILLIAM L. YATES,  
LAWYER AND HISTORIAN.  
NEW YORK:  
PUBLISHED FOR THE AUTHOR  
BY J. B. LEE & CO.,  
1865."

Miss Everett's election  
Montgomery, Ga., Oct.  
21st.

Hair assembly. Electro-magnetic  
expansive Heater. Octant  
8 Jan. 1866.

P27/D1,26

PROVINCE DE QUEBEC

« VILLE DE SAINTE-CUNEGONDE »

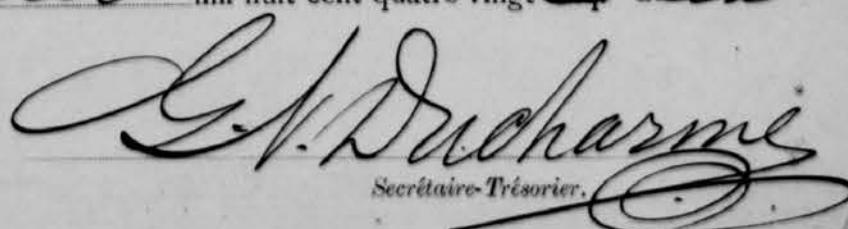
A H. Morin éditeur, S. Sébile L.-A. Renault  
a J. Chabot, Christ-Beffuor, G. Bourassa  
b. F. Lalonde Conseiller.

MONSIEUR,

Avis spécial vous est donné par moi, G. N. DUCHARME,  
Secrétaire-Trésorier, qu'une Session spéciale du Conseil de cette ville est  
convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu ordinaire des  
sessions de ce conseil Lundi le vingt  
Cinquième jour de Janvier mil huit  
cent quatre-vingt-six à huit heures, après-midi, et qu'il y sera  
pris en considération les sujets suivants :

- 1<sup>o</sup> Formation des différents comités.
- 2<sup>o</sup> Adoption des Comptes.
- 3<sup>o</sup> Voter un certain montant d'argent au bureau de Sainte-Cunégonde.
- 4<sup>o</sup> Loyer des bureaux occupés par M. Berger et Beigne.

DONNÉ à Ste-Cunégonde, ce vingt-deuxième  
jour de Janvier mil huit cent quatre-vingt-six

  
G.N. Ducharme  
Secrétaire-Trésorier.

P27/D1,26

- 1190 -

Avis  
Assemblée Spéciale

25 jan 1885

PROVINCE DE QUÉBEC, }  
District de *Montreal* }

Nous, soussignés, Electeurs Municipaux de la Ville  
de Lomé, certifions par les présentes que Norbert Aulic  
qui désire obtenir une licence pour tenir une maison ou place d'entretien public,  
pour vendre en détail des liqueurs enivrantes, située

pour vendre en détail des liqueurs enivrantes, située  
No 888 Rue St Joseph Ville de Lévis  
est personnellement connu de chacun de nous, qu'il est honnête et sobre et jouit d'une bonne réputation et une personne telle qu'il convient pour tenir une maison d'entretien public; que nous avons visité ou connaissons la maison et ses dépendances et qu'il y tient des lits pour les voyageurs et des places pour les animaux, et les autres articles exigés par la loi. Nous certifions de plus qu'une maison d'entretien public est nécessaire à l'endroit où la dite maison est située.

Donné sous nos seings, le jour d'  
mil huit cent quatre-vingt

CANADA,  
PROVINCE DE QUEBEC, }  
*Cité et District de Montréal.* }

SACHEZ TOUS PAR CES PRÉSENTES QUE NOUS  
de la Ville de Montréal,  
et  
du même lieu

nous sommes obligés envers Sa Majesté la Reine Victoria, ses Héritiers et Successeurs, pour une somme à titre de pénalité de **SIX CENTS DOLLARS** en monnaie légale et courante de la Province de Québec, savoir le sus-nommé

pour la somme de DEUX  
**CENTS DOLLARS**, le sus-nommé  
pour la somme de DEUX CENTS DOLLARS, et le

pour la somme de DEUX CENTS DOLLARS, et le sus-nomme  
pour la somme de DEUX CENTS  
DOLLARS, de la même monnaie légale et courante, pour le paiement fidèle et entier  
de laquelle nous nous obligeons tous et chacun de nous, nos hoirs, exécuteurs et  
ayant causes par ces présentes.

ATTENDU que le sus-nommé s'étant obligé comme susdit, sur le point d'obtenir une Licence pour tenir une maison ou lieu d'entretien public, pour détailler des Liqueurs Spiritueuses, la condition de cette obligation est que si pendant toute la période que cette licence doit être en vigueur le sus-nommé

paie toutes les amendes et pénalités auxquelles il pourra être condamné pour tout délit ou infraction de la loi relative aux maisons d'entretien public, qui est maintenant ou sera par la suite en vigueur, et en accomplira et observera toutes les dispositions et se conformera à tous les règles et règlements qui sont ou pourront être établis à cet égard par autorité compétente, alors la présente obligation sera nulle et de nulle valeur, autrement elle conservera sa pleine validité, force et effet.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait apposer aux présentes nos Seings et Sceaux,  
ce jour  
mil huit cent quatre-vingt-

Signé, scellé et délivré en la  
présence de

Conseiller.

SIGNATURES

Potam Primault  
 Cyrille Gibeau  
 V. Léonard  
 Est. Massicotte  
 Eugène Lamarte  
 Etienne Dilon  
 Albet Charbonneau  
 Louis Lerage  
 Edmond Daquin  
 Chs. Béaire  
 J. B. Paquette  
 Edmond Trudeau  
 Es. Richambeault  
 Alfred Gagnor  
 Louis Renouard  
 Gustain Durrant  
~~Joseph~~ Page  
 Antoine Gougeon  
 et compagnie  
 Fr. Philippe  
 Allard  
 J. B. Laprairie  
 J. B. Laprairie (fils)  
 J. O. Yelle  
 Moise Barette

Le certificat précédent ayant été ce jour soumis au Conseil Municipal (ou la Corporation) de  
et le dit Conseil ou Corporation  
étant régulièrement assemblé, et ayant délibéré à ce sujet, confirme le dit certificat  
en faveur de  
mentionné

Signé à ce jour  
de mil huit cent quatre-vingt-

Maire.

Secrétaire.

PROVINCE DE QUÉBEC.  
District de Montréal

J. E. J. Norbert Aubé  
de la ville de L'Assomption dans le Comté de L'Assomption  
dans le District de L'Assomption désirant obtenir une Licence pour tenir  
une maison ou place d'entretien public pour vendre en détail des liqueurs  
enivrantes, située Rue St Joseph

No 888 Ville de L'Assomption

après serment prêté, déclare et dit que je suis sujet de Sa Majesté, et que je suis  
qualifié à tous égards suivant la loi pour tenir une maison ou lieu d'entretien public

Norbert Aubé

(Signature)

Assermenté par devant moi, à L'Assomption  
ce vingt et un jour de Février 1885

S. Delisle J. P. District de

Je, Ulric Delisle  
duement assermenté, dépose et dit que les noms souscrits au certificat ci-annexé,  
sont les vrais signatures des personnes qu'elles comportent être ; que ces signatures  
ont été toutes écrites en ma présence et que les dites personnes sont votrices dans  
la Ville de L'Assomption et y sont domiciliées et que  
leurs noms se trouvent sur la liste des votrices  
dernière faite et complétée ; et le déposant a signé. Ulric Delisle

Assermenté à L'Assomption devant moi,  
ce vingt et un jour de Février 1885

S. Delisle J.P.

1191  
Norbert Aubé  
Application  
L'Assomption  
31 Janv. 1885

APPLICATION

Joint No

~~Joint No~~

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal

Nous, soussignés, Electeurs Municipaux de la Ville Ste  
lunigoude des Joseph Martin  
certifions par les présentes que Joseph Martin  
qui désire obtenir une licence pour tenir une maison ou place d'entretien public,  
pour vendre en détail des liqueurs enivrantes, située Rue St Joseph  
No 749 Ville de Lévisgoude

est personnellement connu de chacun de nous, qu'il est honnête et sobre et jouit  
d'une bonne réputation et une personne telle qu'il convient pour tenir une maison  
d'entretien public; que nous avons visité ou connaissons la maison et ses dépen-  
dances et qu'il y tient des lits pour les voyageurs et des places pour les animaux, et  
les autres articles exigés par la loi. Nous certifions de plus qu'une maison d'entre-  
tien public est nécessaire à l'endroit où la dite maison est située.

Donné sous nos seings, le  
mil huit cent quatre-vingt

jour d

SIGNATURES

Témoins si les personnes ne peuvent point écrire.

Otane Pizzault  
Sybille Gibeau  
V. Comillan  
Ed Massicotte  
Eugène Lemarre  
Etienne Pilon  
Albert Charbonneau  
Louis Desage  
Edmond Roquin  
Che. Belaire  
J. B. Laprade  
Edmond Trudeau  
Joseph Archambault  
Alfred Gagnon  
Léonard Renaud  
Augustin Larivière  
Joseph Plante  
Antoine Gougeon  
et corbeille  
J. B. Philippe  
J. B. Granger  
J. B. Laprairie fils  
J. O. Bellier  
Moise Barette

CANADA.  
PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal.

à la Ville de Lévisgoude

SACHEZ TOUS PAR CES PRÉSENTES QUE NOUS  
de la Cité de Montréal, Joseph Martin  
Zotique Blain et alphonse Corbeille  
du même lieu

nous sommes obligés envers Sa Majesté la Reine Victoria, ses Héritiers et Successeurs, pour une somme à titre de pénalité de SIX CENTS DOLLARS en monnaie légale et courante de la Province de Québec, savoir le sus-nommé

Joseph Martin pour la somme de DEUX CENTS DOLLARS, le sus-nommé Zotique Blain pour la somme de DEUX CENTS DOLLARS, et le sus-nommé alphonse Corbeille pour la somme de DEUX CENTS DOLLARS, de la même monnaie légale et courante, pour le paiement fidèle et entier de laquelle nous nous obligeons tous et chacun de nous, nos hoirs, exécuteurs et ayant causes par ces présentes.

ATTENDU que le sus-nommé Joseph Martin s'étant obligé comme susdit, sur le point d'obtenir une Licence pour tenir une maison ou lieu d'entretien public, pour détailler des Liqueurs Spiritueuses, la condition de cette obligation est que si pendant toute la période que cette licence doit être en vigueur le sus-nommé Joseph Martin

paie toutes les amendes et pénalités auxquelles il pourra être condamné pour tout délit ou infraction de la loi relative aux maisons d'entretien public, qui est maintenant ou sera par la suite en vigueur, et en accomplira et observe toutes les dispositions et se conforme à tous les règles et règlements qui sont ou pourront être établis à cet égard par autorité compétente, alors la présente obligation sera nulle et de nulle valeur, autrement elle conservera sa pleine validité, force et effet.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait apposer aux présentes nos Seings et Sceaux, ce ~~dernier~~ jour ~~de~~ ~~septembre~~  
mil huit cent quatre-vingt: cinq Zotique Blain

et corbeille  
Joseph Martin

Signé, scellé et délivré en la  
présence de

Lévis Conseiller.

Le certificat précédent ayant été ce jour soumis au Conseil Municipal (ou la Corporation) de  
étant régulièrement assemblé, et ayant délibéré à ce sujet, confirme le dit certificat  
en faveur de  
mentionné

Signé à ce jour  
de mil huit cent quatre-vingt-

Maire.

Secrétaire.

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de ~~Montreal~~

J. E. L'assigne Joseph Martin  
de la Ville de L'Assomption dans le Comté de L'Assomption  
dans le District de ~~Montreal~~ désirant obtenir une Licence pour tenir  
une maison ou place d'entretien public pour vendre en détail des liqueurs  
enivrantes, située Rue St Joseph

No 749 Ville de L'Assomption

après serment prêté, déclare et dit que je suis sujet de Sa Majesté, et que je suis  
qualifié à tous égards suivant la loi pour tenir une maison ou lieu d'entretien public

(Signature.)

Joseph Martin  
Assermenté par devant moi, à  
ce ~~dix-neuvième~~ jour d'janvier 1885

S. Delisle J. P. District de

Mme Delisle  
Je Mme Delisle  
duement assermenté, dépose et dit que les noms souscrits au certificat ci-annexé,  
sont les vrais signatures des personnes qu'elles comportent être ; que ces signatures  
ont été toutes écrites en ma présence et que les dites personnes sont votrices dans  
la Ville de L'Assomption et y sont domiciliées et que  
leurs noms se trouvent sur la liste des votrices  
dernière faite et complétée ; et le déposant a signé. Mme Delisle

Assermenté à St-Léonard devant moi,  
ce ~~dix-neuvième~~ jour de janvier 1885

S. Delisle J.P.

1192  
Joseph Martin  
Application  
auberge  
31 Jan 1885

PROVINCE DE QUÉBEC,

District de Montréal

Nous, soussignés, Electeurs Municipaux de la ville  
*Ste Cunegonde* George Martineau  
 certifions par les présentes que *George Martineau*  
 qui désire obtenir une licence pour tenir une maison ou place d'entretien public,  
 pour vendre en détail des liqueurs enivrantes, située *Due St Joseph*  
*No 887 ville Ste Cunegonde*

est personnellement connu de chacun de nous, qu'il est honnête et sobre et jouit  
 d'une bonne réputation et une personne telle qu'il convient pour tenir une maison  
 d'entretien public; que nous avons visité ou connaissons la maison et ses dépen-  
 dances et qu'il y tient des lits pour les voyageurs et des places pour les animaux, et  
 les autres articles exigés par la loi. Nous certifions de plus qu'une maison d'entre-  
 tien public est nécessaire à l'endroit où la dite maison est située.

Donné sous nos seings, le  
 mil huit cent quatre-vingt

jour d

## SIGNATURES

*Antoine Brimault*  
*Cyrille Gibeau*  
*Louis Couillard*  
*Etienne Massicotte*  
*Engene Laramée*  
*Alphonse Pilon*  
*Edmond Pequin*  
*Louis Tessier*  
*Ch. Belair*  
*J. B. Paquette*  
*Edmond Trudeau*  
*José Lechambeault*  
*A. G. Gagnon*  
*Louis Tremblay*  
*Augustine Leclair*  
*Joseph Page*  
*Antoine Gougeon*  
*et Corbeil*  
*Z. Philippe*  
*Leblanc*  
*J. B. Laprade*  
*J. B. Laprade (f)*  
*J. O. Vallée*  
*Moise Barette*

## Témoins si les personnes ne peuvent point écrire.

CANADA,  
PROVINCE DE QUÉBEC,

District de Montréal

de la Ville Ste Cunegonde

SACHEZ TOUS PAR CES PRÉSENTES QUE NOUS  
 de la Cité de Montréal, *George Martineau*  
 et *Albert Barbeau*  
*Leander Ethier*  
 du même lieu

nous sommes obligés envers Sa Majesté la Reine Victoria, ses Héritiers et Successeurs, pour une somme à titre de pénalité de SIX CENTS DOLLARS en monnaie légale et courante de la Province de Québec, savoir le sus-nommé *George Martineau* pour la somme de DEUX CENTS DOLLARS, le sus-nommé *Albert Barbeau* pour la somme de DEUX CENTS DOLLARS, et le sus-nommé *Leander Ethier* pour la somme de DEUX CENTS DOLLARS, de la même monnaie légale et courante, pour le paiement fidèle et entier de laquelle nous nous obligeons tous et chacun de nous, nos hoirs, exécuteurs et ayant causes par ces présentes.

ATTENDU que le sus-nommé *George Martineau* s'étant obligé comme susdit, est sur le point d'obtenir une Licence pour tenir une maison ou lieu d'entretien public, pour détailler des Liqueurs Spiritueuses, la condition de cette obligation est que si pendant toute la période que cette licence doit être en vigueur le sus-nommé *George Martineau*

paie toutes les amendes et pénalités auxquelles il pourra être condamné pour tout délit ou infraction de la loi relative aux maisons d'entretien public, qui est maintenant ou sera par la suite en vigueur, et en accompli et observe toutes les dispositions et se conforme à tous les règles et règlements qui sont ou pourront être établis à cet égard par autorité compétente, alors la présente obligation sera nulle et de nulle valeur, autrement elle conservera sa pleine validité, force et effet.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait apposer aux présentes nos Seings et Sceaux, ce *dixième* jour de *Janvier*, mil huit cent quatre-vingt-cinq

Signé, scellé et délivré en la présence de

*George Martineau*  
*et Barbeau*  
*L. Ethier*

*A. Blatch* Conseiller.

Le certificat précédent ayant été ce jour soumis au Conseil Municipal (ou la Corporation) de  
et le dit Conseil ou Corporation  
étant régulièrement assemblé, et ayant délibéré à ce sujet, confirme le dit certificat  
en faveur de  
mentionné

Signé à ce jour  
de mil huit cent quatre-vingt-

Maire.

Secrétaire.

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal

J E, Lassigne George Martineau  
de la ville de ~~Longueuil~~<sup>Ste Geneviève</sup> dans le Comté de ~~Longueuil~~<sup>Hochelaga</sup>  
dans le District de ~~Longueuil~~<sup>Montreal</sup> désirant obtenir une Licence pour tenir  
une maison ou place d'entretien public pour vendre en détail des liqueurs  
enivrantes, située Rue St Joseph ~~88~~<sup>87</sup> Ville de ~~Longueuil~~<sup>Ste Geneviève</sup>

après serment prêté, déclare et dit que je suis sujet de Sa Majesté, et que je suis  
qualifié à tous égards suivant la loi pour tenir une maison ou lieu d'entretien public

George Martineau (Signature.)

Assermenté par devant moi, à ~~Ste Geneviève~~  
ce ~~dixième~~<sup>dix-neuvième</sup> jour de Janvier 1885

S D Ullish J. P. District de

Je Ulric Delisle  
duement assermenté, dépose et dit que les noms souscrits au certificat ci-annexé,  
sont les vrais signatures des personnes qu'elles comportent être ; que ces signatures  
ont été toutes écrites en ma présence et que les dites personnes sont votrices dans  
la ville de ~~Longueuil~~<sup>Ste Geneviève</sup> et y sont domiciliées et que  
leurs noms se trouvent sur la liste des votrices  
dernière faite et complétée ; et le déposant a signé. Ulric Delisle

Assermenté à ~~Ste Geneviève~~<sup>Ste Geneviève</sup> devant moi,  
ce ~~dixième~~<sup>dix-neuvième</sup> jour de Janvier 1885

Ulric Delisle

APPLICATION  
No 1193  
Mai 30  
George Martineau  
Application  
Archives  
31 Jan 1885

M<sup>r</sup>. Monseigneur le Maire  
Mesdames Les Conseillers de  
la Ville de St<sup>e</sup> Bonnefonde

Mesdames,

Ayant toujours dans  
mon humble opinion rempli  
les devoirs qui m'imbâturent  
dans la position de Chef de  
police de cette Municipalité,  
position que je remplis mainte-  
nant depuis trois ans, ayant  
toujours exécuté promptuelement  
et fidèlement les ordres qui  
émanent de ce Conseil, n'ay-  
ant jamais subi aucun en-  
nuis pour la manière dont  
j'ai remplis mes devoirs jus-  
qu'à présent. Fort au débâcle  
des services que j'ai pu rendre  
à cette Municipalité surtout  
dans la télégraphie notamment  
aux toiles d'alarme, je crois

P27/D1,26

Théodore Perron  
 Charles Desarmencour  
 Édouard Côté  
 Elie ott  
 Alexander Watson  
 B. Bobillaud  
 Onésime Brisbois  
Th. Dufort  
S. L. Sisard  
F. Ethier  
F. Brisbois  
N. Archambault  
Ll. Leroux  
 Leon Barbeau  
 P. B. Roque  
et corbeille  
O. Labelle  
J. B. Cormier  
 Louis Langlois  
Narcisse H. Denis  
Alexandre LeFebvre  
Cyrille Lebeau  
 Louis Raymond  
E. Lamore  
Antoine Lassise  
 Robert Smyth

Michel Sochans  
 Charles René  
 Édouard Brisbois  
 Joseph Couville  
 G.B. Gaillaur  
 Lézine Brisbois  
 G.A. McDonald  
 P. Comillard  
 Ed. Massicotte

P27/D1,26

Ors de mon revoi sh de mon hom-  
me. Confiauh que je suis dans  
la justice et l'impartialité des  
Honorablez Membres de ce conseil  
de mo recommander pour la  
position de Chef de Police. Po-  
sition à laquelle j'apporterai  
tont le zèle et tont le travail  
que nécessite l'imposture de  
la municipalité.

J'ai l'honneur d'être,

mesdames,

Votre très servile dévouement

A. Choquette

Mme Léonard. Orléans Bourg  
Stainz & Omtribables de la ville  
de St<sup>e</sup> Cunégonde recommandons  
auj pris de ce conseil honnête  
M. Choquette comme Chef de police

Alphonse Villalobos

Eugène Marchand

Clement Poirier

J. Sa dor

E. Blaauw

Edouard Parralou

G. Ch. Frankart

F. Baizier

over

P27/D1,26

Dr. Major  
P. Leduc  
Joseph Normand  
Fr. G.<sup>sur</sup> Lemontagne  
Ac Goderte  
Felice Rochemont  
Charles Lafontaine  
John Brown  
Mrs. John Laughlin  
George Wilson  
John Miday  
A. M. Castell & Co  
James McEwan  
William Brown  
L. Desjardins

1194

Requête  
Chef de l'Orche  
Nere Chopinette  
Jef. Ross

P27/D1,26

1195

Application  
du  
Chef de Police

clique Rangeo  
fet 1885

A Monsieur le Maire &  
MM les Conseillers de la  
Ville de St<sup>e</sup> Camille

Messieurs

Etant informé  
que la place du chef de  
Police que dans votre ville  
est vacant, étant qualifi-  
é pour remplir cette charge  
je vous offre mes services  
étant bien comme de nos jours  
comme un bon jeune homme  
ayant l'avantage de bien  
connaître le caractère de St<sup>e</sup>  
Camille. Je serai en état  
de rendre un bon service et que  
les citoyens de se rappeler

P27/D1,26

ma nomination espérant  
que ma demande  
soit prise en considération  
je demeure  
votre très humble & obéissant  
fils

Cliche Rangier

P27/D1,26



**Pièces réunies**

**DÉBUT**

P27/D1,26

(1) Offices,—Agent Marine & Fisheries Department,

AND

Inspector of Government Police,

Harbor Commissioners' Building,

P. O. Box 2972.

Montreal Feby 14<sup>th</sup> 1885.

This is to certify that Joseph Page  
served in the Government Harbour Police  
of Montreal for two years during which  
time he was very efficient and attentive  
to his duty and have no doubt that  
he will fill with credit any position  
he may be capable of filling.

Approved

W. A. Donnan

Agent Marine & Fisheries

Ins't of Harbour Police

Geo Murphy  
Chief G.H.P

P27/D1,26

A Monsieur le Maire et à Messieurs  
les Conseillers de la ville de St<sup>e</sup> Léonard

Messieurs

Ayant une expérience de  
plusieurs années dans la police et me croy-  
ant parfaitement compétent à remplir la  
charge de chef de police qui se trouve au  
carte. Je vous signe j'ai l'honneur de  
vous offrir mes services à cette charge.

J'ajouterais simplement que  
je suis un des contribuables de cette ville  
depuis longtemps et comme tel, crois avoir  
un certain droit aux regards du conseil

J'ai l'honneur d'être

Messieurs  
Votre humble serviteur  
Joseph Pagi

A Monsieur le Maire et à  
Messieurs les Conseillers de la ville de  
St<sup>e</sup> Léonard

Attendu que une assemblée de votre conseil il a été décidé que le corps de police soit changer.

Nous citoyens de la dite ville de St<sup>e</sup> Léonard, demandons et requérons de votre conseil que la place de chef de police soit accordée à Monsieur Pahé attendu que c'est un homme d'expérience dans la police ayant servi pendant plusieurs années dans un corps de police discipliné. C'est un homme compétent à remplir celle charge publique, honnête, et tempérant et nous espérons que la présente requête rencontrera toute la considération que lui est due.

Ward Manufacture A. Seguin & Co  
As. H. Dore Marchand J. M. Desgagné  
Louis Desjardins Marchand J. G. Pichot  
Hercule Fanteuse Marchand J. S. Bourcier  
A. Major P. Monette J. E. Menard,  
H. Lévesque E. Leblanc  
P. A. Léveillé F. x. Chédillon  
Karin Morissette Pierre Boiscau  
George Frivot Luce Lagarde  
Paul Desjardins

P27/D1,26

Michel gagnon  
Céline Lefebvre  
Antoine Lepine  
Mrs. Payette  
L. Lavoie Marchand  
J. L. Levac  
P. Desnoyer  
P. B. Gagnon  
  
J. Vary  
Mr. & Mrs. Gagnon  
Joseph Juneau  
Oscar Dicke  
Maguire Leclerc  
P. Daoust  
G. Léveillé  
E. Léonard  
D. Lanthier  
J. B. Morel  
G. Gaufrion  
J. Degrand  
H. Daniel  
Benjamin Ethier  
Marie C. Peil  
Joseph Martinelli  
Joseph Normand  
Henry Elliot Compétition  
Solmanicott  
Jes Desparois  
John M. M. M. M.  
Leandre Ethier  
Clement Poirier  
Edouard Barsalou

1196  
J. P. Page  
Feb 1885

Opposition  
Chef de Police

P27/D1,26



# Pièces réunies

# FIN

P27/D1,26



**Pièces réunies**

**DÉBUT**

tous les certificats nécessaires en semblable  
évidence, pour établir les qualités indispén-  
sables à tout solliciteur d'une telle position. —

J'espérai, Messieurs, que vous voudrez  
bien prendre en sérieuse considération  
ma demande, et l'apres favorablement  
j'ai l'honneur d'être.

Votre très humble serviteur

Henri Dubois  
1<sup>r</sup> Henri de Montréal

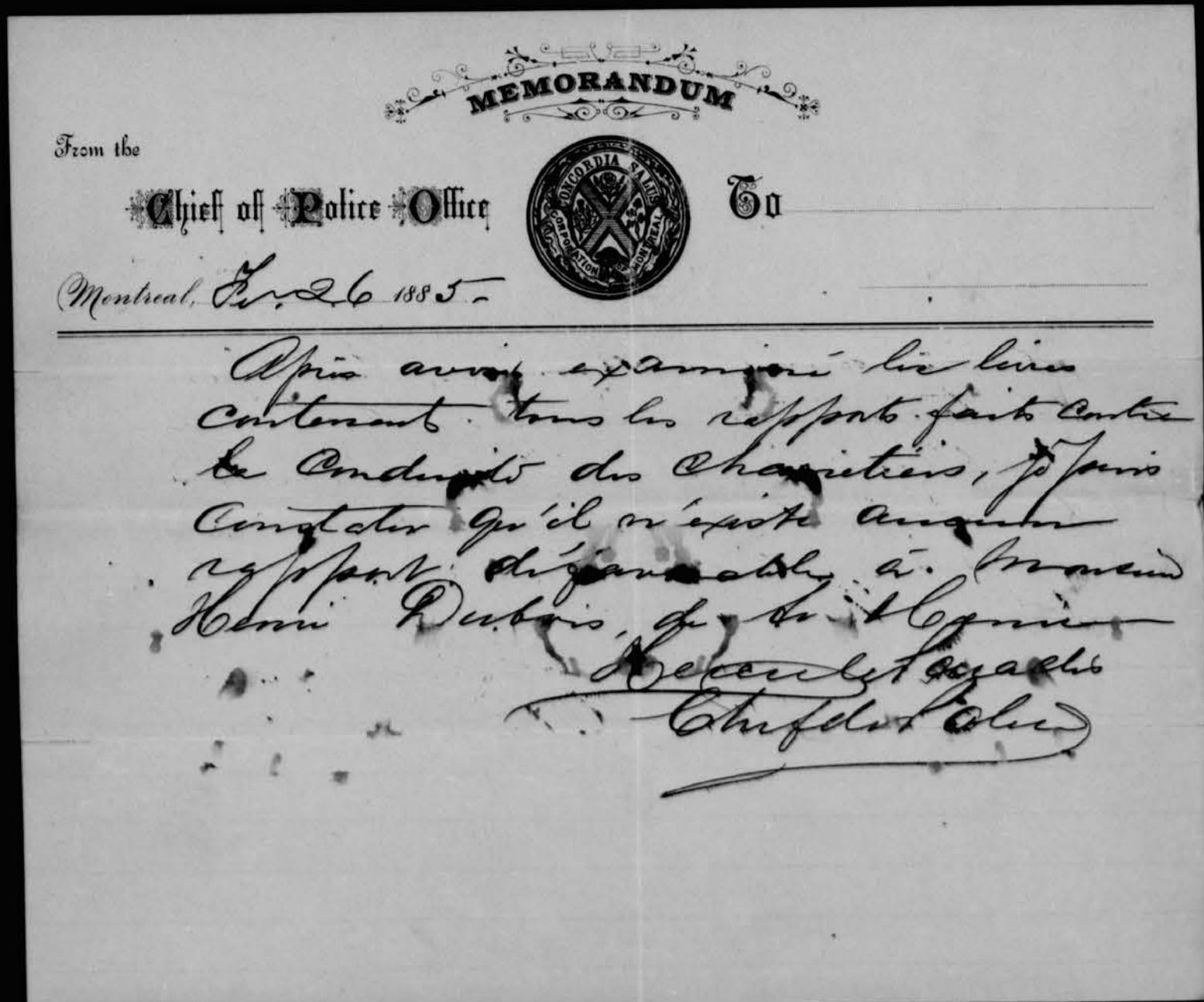
Février 1870.

N. B. Je me permets de vous rap-  
peler que lors de l'engagement de  
M<sup>r</sup> Chopette, j'avais fait moi-même ap-  
plication, et qu'on a parmi lui donner la  
préférence, parce que ce Monsieur était in-  
génieur. Aujourd'hui cette objection ne peut  
plus exister, puisqu'on n'est plus obligé de  
se servir de pompe à vapeur.

H. Dubois.

P27/D1,26

## TACHES D'ENCRE



A Son Honneur le Maire  
et à Messieurs les Conseillers de la ville  
St<sup>e</sup> Cunigonde.

Messieurs,

ayant appris que votre Conseil demande un renouvellement de son personnel d'hommes de police et de pompiers, j'ai l'honneur de solliciter la charge de Chef de la Brigade de feu et de Police.

Malgré que je n'ai pas à mon crédit un état de service actif dans ces deux dépar-tements, je dois vous dire que je crois posséder l'expérience suffisante pour occuper dignement la place que je sollicite : une intimité de plusieurs années avec des chefs de diverses nationalités, un service volontaire, parfaitement réputé me font supposer sans vanité que je saurai m'acquitter de mes devoirs à votre satisfaction. Cette intimité avec des Nations avoisinantes votre municipalité, doit être pour vous une garantie d'un secours effectif quand le besoin se fera sentir, ce qui n'est pas chose de peu d'importance & le poudre les deux langues, française et anglaise, et puis vous donner, un demande-

P27/D1,26

1197

Application  
Chef de Police

Henri Dubois  
feb 1885

P27/D1,26



# Pièces réunies

# FIN

P27/D1,26

A l'an Connue le Maire  
et Messieurs les Conseillers de la ville  
S<sup>te</sup> Cunigande

Messieurs

Nous soussigné vous recommandons  
le Parteur Joseph Lauri comme un homme  
sobre, honnête, actif etc. etc. et jouissant  
d'une bonne réputation et un homme tel  
qu'il pourroit pour remplir la charge  
de constable et si le conseil décide de  
l'engager dans la force les soussignés ne  
cesseront de prier.

Ligne  
Gédion. Léon  
Armenius Legault  
F. Mallovin  
G. Grenier  
Paul. Desrosiers  
Milt. Deroche  
Alphonse. Perreault  
Zotique. Dépatie  
Christophe Joffrion  
Panjamiy Ottis  
Cyrille Quintal  
Antoine Maineau

Louis A. Jacques.  
Jean Baptiste Lévesque

S<sup>te</sup> Cunigande 20 Mars 1888

1198

Application  
Constable

Jos Savoie

Feb 1885

P27/D1,26

Montreal  
en Revision  
Chs Berger & al  
vs  
The Montreal  
Rolling Mills Co

3  
Considérant qu'il est prouvé que  
le défendeuse a fait placer sur  
sa propriété privée à ses frais  
deux bornes-fontaines alimentées  
à même l'acqueduc constant par  
les Demande pour la corporation du  
village de Sts Célestins sous  
l'opération du règlement N° 12 (Exhibit  
N° des Demande) et qu'une de ces  
bornes-fontaines a été posée par  
les Demande eux-mêmes à la demande  
de la Défendue.

Considérant que ces deux bornes fontaines  
ne sont pas comprises dans celles  
que la Corporation du village de Sts  
Célestins avait le droit de faire  
placer aux endroits indiqués par le  
conseil du dit village suivant les  
sections 13<sup>me</sup>, 14<sup>me</sup> du dit règlement, et  
que les dites bornes fontaines n'ont pas  
été placées sur la propriété de la  
défendeuse sur ordre du conseil du  
dit village.

Considérant que les demandeurs ont,  
en vertu du dit règlement, droit de  
percevoir pour leur propre compte  
tous les bénéfices, profits, revenus et  
avantages résultant du dit aqueduc  
à compter du 1<sup>er</sup> jour de Décembre 1571.  
Considérant qu'il est prouvé que le  
défendeure s'est servi des dites  
bornes fontaines en diverses occasions  
pour son avantage particulier et  
qu'à raison de l'existence de ces  
deux bornes fontaines, en sus de

celles constituées par la corporation du dit village en vertu du dit règlement, les Demands sont forcés de fournir à la fois une plus grande quantité d'eau pour fournir la pression qu'ils sont tenus de fournir par le dit règlement.

Considérant qu'il est prouvé par un témoin que l'usage des dites bornes fontaines vaut soixante dix piastres par année pour chacune d'elles, mais que d'un autre côté il est prouvé que la compagnie défenderesse n'a pas fait un usage constant des dites bornes fontaines, et que cette cour trouve bon de limiter la valeur de cet usage à la somme de soixante dix piastres.

Considérant qu'il y a erreur dans le jugement de la cour de première instance en date du 7<sup>e</sup> juillet de Février 1885 deboutant les Demands de leur action, cette cour siégeant maintenant en révision le renverse et condamne la compagnie défenderesse à payer aux Demands pour l'usage qu'elle a fait des deux bornes fontaines dans le cours de la période de temps couverte par leur déclaration la somme de soixante dix dollars avec intérêt à compter du 11 Octobre 1883, jour d'assignation et les dépens d'une action de cette classe en cours de première instance et les frais de révision.

P27/D1,26

1199

Copie  
de jugements  
Berger & Beigne  
Rolling Mill.  
7 feb. 1885  
J. S. Hall

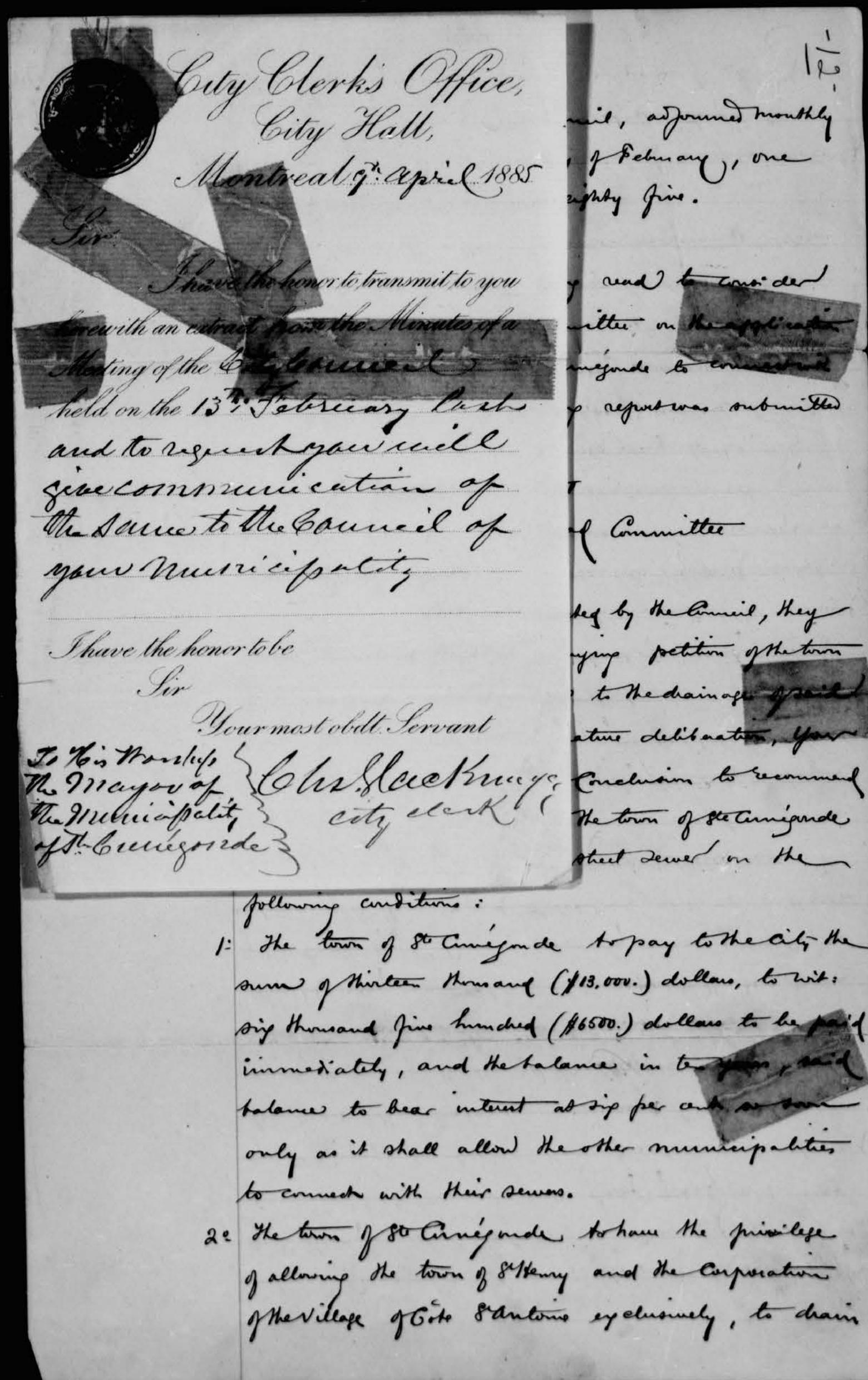
**P27/D1,26**



**CE DOCUMENT**

**EST ABSENT**

**DU DOSSIER**



P27/D1,26

Extract from Minutes of Council, adjourned monthly meeting, Friday, Thirteenth day of February, one thousand eight hundred and eighty five.

The order of the day being read to consider a report from the Road Committee on the application of the municipality of St. Amégnade to connect with the city's sewers, the following report was submitted and read:

To the City of Montreal

The Road Committee

Respectfully report:

That, as directed by the Council, they have considered the accompanying petition of the town of St Amégnade with reference to the drainage of said municipality, and, after mature deliberation, your Committee have come to the conclusion to recommend that permission be granted to the town of St Amégnade to drain into 8 Bonaventure Street Sewer on the following conditions:

- 1: The town of St Amégnade to pay to the city the sum of thirteen thousand (\$13,000.) dollars, to wit: six thousand five hundred (\$6500.) dollars to be paid immediately, and the balance in two years, said balance to bear interest at six per cent or less only as it shall allow the other municipalities to connect with their sewers.
- 2: The town of St Amégnade to have the privilege of allowing the town of St Henry and the Corporation of the Village of Côte Sainte-Anne exclusively, to drain

P27/D1,26

1  
2

Extract from Minutes of Council, adjourned monthly meeting, Friday, Thirteenth day of February, one thousand eight hundred and eighty five.

The order of the day being read to consider a report from the Road Committee on the application of the municipality of St. Cunigonde to connect with the city's sewers, the following report was submitted and read:

To the City of Montreal

The Road Committee

Respectfully report:

That, as directed by the Council, they have considered the accompanying petition of the town of St Cunigonde with reference to the drainage of said municipality, and, after mature deliberation, Your Committee have come to the conclusion to recommend that permission be granted to the town of St Cunigonde to drain into St Bonaventure Street sewer on the following conditions:

- 1: The town of St Cunigonde to pay to the City the sum of thirteen thousand (\$13,000.) dollars, to wit: six thousand five hundred (\$6500.) dollars to be paid immediately, and the balance in ten years, said balance to bear interest at six per cent as soon only as it shall allow the other municipalities to connect with their sewers.
- 2: The town of St Cunigonde to have the privilege of allowing the town of St Henry and the Corporation of the Village of Côte St Antoine exclusively, to drain

P27/D1,26

into St. Cunigonde sewers; but, should the corporations of St. Henry and St. Antoine, or either of them, receive permission to connect with the sewers of said town of St. Cunigonde before the expiration of the aforesaid ten years, the balance accruing to the city, on said sum of thirteen thousand (\$13,000.) dollars shall therewith become due and exigible.

3. Should any connection be made with the sewers of the town of St. Cunigonde by either of the corporations of St. Henry and St. Antoine, with or without the knowledge of the said town of St. Cunigonde, it shall be presumed that permission has been given them thereto, and a certificate of the city surveyor, that such connection has been made, shall be deemed sufficient proof thereof.
4. The town of St. Cunigonde shall guarantee and indemnify the City of Montreal against all damages that may be occasioned either to the said city or to any other party whomever in consequence of accidents, floods, inundations or other cause resulting from such connections.
5. The said municipalities shall not allow slaughter houses or other establishments prohibited by the city by-laws to connect their sewers with those of the said municipalities, failing which the city shall have the right to cut off their connection with the city sewers.
6. Should the capacity of the St. Bonaventure street sewer hereafter prove insufficient, and the necessity arises to increase such capacity or to build

a

P27/D1,26

a new sewer altogether, the said municipality  
of St. Amélie shall be held to pay its proportion  
of the cost of the work to be executed.

The whole nevertheless respectfully submitted.

Committee Room

City Hall

Montreal, 11 October 1884

(signed) Mr. Laurent

Thomas Wilson

C. Beauvoisit

Henry R. Gray

Robert D. Hood

On motion of alderman Laurent  
Seconded by alderman Beauvoisit

It was

Resolved, That said report be adopted.

(Certified)

John Mackenzie  
city clerk

P27/D1,26

a new sewer altogether, the said municipality  
of St Amégnade shall be held to pay its proportion  
of the cost of the work to be executed.

The whole nevertheless respectfully submitted.

Committee Room

City Hall

Montreal, 11<sup>th</sup> October 1884

(signed) M. Laurent  
Thomas Wilson  
C. Beauvoisit  
Henry R. Gray  
John D. Head

On motion of alderman Laurent  
Seconded by alderman Beauvoisit

It was

that said report be adopted.

(Certified)

John Mackay,  
city clerk

P27/D1,26

120' - 11'

Raccordement  
Canal d'Egoutto  
avec Cité de Montréal

15 feb 1885  
Cité de Montréal

16 juin 1890  
Brossardville M P  
Contrat entre St Henri & Consorz

13 February 1887

Extract 1887  
from Minutes of Council  
of the City of Montréal  
for the year 1887

P27/D1,26

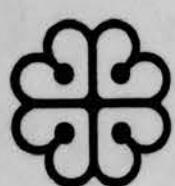


**CE DOCUMENT**

**EST ABSENT**

**DU DOSSIER**

P27/D1,26



**Pièces réunies**

**DÉBUT**

P27/D1,26



OFFICE OF THE CHIEF OF POLICE.

Montreal Fe. 14 1885

Sergeant Eugène Dubois has been  
employed as Policeman, in the Montreal Police Force, from the  
month of October 1876 to the month of February  
1885; he bears a good character —

He has never been reported for any  
misconduct whatever during all  
this time — H. G. L. Parmentier

Chief of Police.

Montreal, Janv 1885 -

Nous soussignés, membres de la police de la ville de Montréal  
entités par les présents que  
nous avons au cours nos offices  
à la police Service honnête Capitaine  
Dubois et le recommandons  
comme un homme digne de  
confiance, droit et habile comme  
hommes de police. -

Rosalie Béaudry  
Alfred Desjardins  
Séraphin Niquet  
Henry L. Deshormeaux  
Edward Pender

Patrick Leroux  
D'Herriem  
Richard Hayes  
John Umbridge (sig.)  
John Umbridge & Highly recommends  
Séraphin Dubois for the Chief of  
Police

à Monseigneur Le Maire &  
M.M. les Conseillers de la  
Ville Ste Cunigonde.

Mesieurs,

Ayant appris que la position de chef de police de cette corporation était devenue ou allait l'être vacante bientôt, je vous sollicite de vous cette position. Confiant que je suis que je puis la remplir au meilleur de mes intérêts & des intérêts des contribuables de cette localité.

L'expérience que j'ai acquise dans les matières de police et l'expérience acquise pendant treize ans dans les corps de police de Montréal les certificats de mes supérieurs alors que j'exécutais la charge de Mons. Comptable à Montréal en eufui la recommandation des citoyens contribuables de cette Ville, signataires des présents, m'ont encouragé à me recommander à vous pour

Cette position  
s'élève tant de volé Justice  
en de volé sollicitude pour les  
intérêts de vos constituants  
J'ai l'honneur d'être  
mesme  
Volé obéissant Voilein  
Eugène Dubois.

Mme Omnissons Citoyens propriétaires contribuables de la ville  
de St<sup>e</sup> Genevieve recommande  
dans M<sup>r</sup> Eugène Dubois à  
l'assemblée M<sup>r</sup> le Maire et Messieurs  
les Conseillers pour la position  
qui il sollicite  
Témoin J. A. Dubois = Nacisse Moreau

Henri Landry  
G. Lourville  
Christophe Geoffrion  
J. M. Chénard  
Antoine Gougeon  
Émérie Dorrien  
J. Berthier  
James Trembley  
C. J.  
Lia Meara  
P. Guérard  
A. P. Martin  
Frans Gortin  
P. Gauthier  
Stephenson  
S. Couillard  
M. Rayette  
J. H. Vaillancourt

Mr. J. Denie  
Les Pinsonneault  
A. Goderre  
Dr. R. Lamontagne  
Louis Lamontagne  
Mme Bertrand  
J. Daigneault  
Camille Daigneault

Gilbert Léroux  
Joseph Luttrell  
Louis Dupuis  
L. Lachance  
G. Gosselin  
H. Léroux  
F. H. Rose  
H. Léveillé  
P. Monette

1303  
application  
Chef de l'abat

14 for 1885  
Daigne Dubois

P27/D1,26



# Pièces réunies

**FIN**

P27/D1,26

Montreal 20 Février 1885

Re Monsieur le Maire  
et Messieurs les Conseillers  
de la Ville de Ste. Anne

Messieurs

Comme la charge de  
Chef de police de la Ville de Ste. Anne  
est actuellement vacante et que j'ai déjà,  
il y a une couple d'années, fait application  
pour remplir la dite charge, alors qu'elle était  
aussi vacante, je prends la liberté de vous  
offrir mes services et de solliciter de votre  
bienveillance et emploi de confiance.

Je crois être connu, messieurs,  
de la plupart d'entre vous, et je puis d'ailleurs  
au besoin vous référer à des hommes dignes  
de foi, qui témoigneraient de ma conduite  
et de mes aptitudes.

Ployez certain, que si vous acceptez  
ma demande, je saurai remplir mon de-  
voir à la satisfaction de votre conseil.

Espérant que vous voudrez  
bien vous occuper de moi, et de recevoir

1204  
Appelation  
Chef de Police  
S. J. J. Hamel

20 Fév 1885

I C U 7

P27/D1,26

avec bienveillance la présente application,  
je demeure,

Monsieur le Maire  
et Messieurs les Conseillers,

Votre humble serviteur.

L.J.Z. D'Avost

Bureau de la Presse  
c/o 1540 Rue Notre Dame  
Montreal

P27/D1,26

Montreal, 21 fevrier 1885

À Son Honneur le Maire et aux Conseillers  
de la ville de St Célestin.

Messieurs,

Ayant été informé que la place  
de chef de Police de cette municipalité était  
vacante, j'ai l'honneur d'offrir mes services  
pour cette position, me croyant qualifié, sans  
tous rassports, à remplir dignement cette charge.

Esperant, Mr le Maire et Messieurs que vous  
voudrez bien agréer favorablement cette demande.

Je me souci

Votre très humble serviteur

Charles Lafleur

P27/D1,26

1200-

Application  
Chef de Police

21 fev. 1885

éhs Laffleur

P27/D1,26

1206

Application  
Constable  
A. Normand

mars 1885

Montreal Mars 1885

Messieurs

Il yant apres que  
vous aviez besoin  
de plusieurs hommes  
pour le corps de Police  
de St. Cunegonde  
je me fait un  
plaisir de vous offrir  
mes services me  
croyant en tout point

P27/D1,26

capable de remplir  
ces fonctions et pouvant  
fournir des certificats  
depuis 1876 jusqu'à  
aujourd'hui, et des ~~plusieurs~~  
diferend Maîtres que j'ai  
servis depuis cette époque

je demeure votre  
très obéissant  
serviteur

Hermingille Normand

No. 812 Bonaventure  
La Cugonde

P27/D1,26

1207

Application  
Constable

Ch. Graton

Mars 1885

Monsieur Le Maire et  
Messieurs les conseillers

Comme je vais quellais  
avec besoin d'hommes de  
police, je vous appelle mes  
services ayant service  
deux fois la dernière  
j'ai appris des connais  
sances dans le service de  
la police et j'ose espérer  
que vous ferez droit à  
ma demande.

Fait le 1<sup>er</sup> Mars 1885  
Charles Graton

P27/D1,26



**Pièces réunies**

**DÉBUT**

P27/D1,26

1208

Application  
Constable

11 Mars 1885

A. Bernier

Montreal.

Mars 10/ 1885

A M<sup>e</sup> Le Maire -  
et M<sup>es</sup> les Conseillers  
de la Ville de St<sup>e</sup> Cunigonde.

Messieurs.

Ayant eu connaissance  
d'une vacance qui s'est produite  
dans le département des  
pompiers Je sollicite la  
faveur de remplir cette  
vacance croiant posseder  
les qualités requises pour  
remplir les fonctions exigées  
par l'emploi en question

Ma santé est bonne  
et suis de 5 pieds & 9 pouces  
slm slc vct Je suis sur

P27/D1,26

Sur demande fournir des  
Certificats qui ne laisseront  
aucun doute sur ma  
compétance à remplir la  
charge.

J'ai l'honneur de te  
messieurs.

Votre Respectueux  
Hector Bernier  
n°53 Rue Barri -  
Montreal.

P27/D1,26

St. Lawrence Sugar  
Company Limited

For whom it may concern

This is to Certify  
that H. Bernier has  
been in our Employ for  
three years and during  
that time I found him  
very smart and active in  
handling our fire. True  
and I can recommend him  
any one that requires such  
a man; and also I found  
him steady sober and  
modestious during his stay  
with us

A. E. Modell  
foreman

P27/D1,26



**Pièces réunies**

**FIN**

P27/D1,26

J'aimo à reconnaître que Mr. Charly  
Gratton le porteur du prison, est un homme  
à ma famille paisible & des plus respectables,  
j'aurai à toute la qualification. Veuillez  
donc remplir la charge d'homme de  
police, j'en recommande lui-même  
comme homme honnête & sobre & bon  
citoyen - Montréal 11 mars 1885

H. Point

I E U 7

P27/D1,26

• 1209

Application  
Constable

" Mars 1885  
J.V. Provost

P27/D1,26

St Henri  
St Cunegonde 12 Mars 1885

A Monsieur Horin

Maire de la police St Cunegonde

Monsieur

Le humble écrivé expose  
respectueusement 1<sup>e</sup> que je suis Canadien  
Français et Catholique Romain et fils de  
famille âgé de 28 ans pouvant parler les  
deux langues, française et anglaise, sachant  
lire et écrire 2<sup>e</sup> que je vous demande mon  
admission dans la police St Cunegonde.  
et que je ferai tous mes efforts pour remplir  
cette charge sans tout les rapports et je  
compte sur votre appui pour la place que je  
sollicite

Grandeur 5 pieds 10 pouces,  
Pesanteur 150 lbs.

En espérant que vous prendrez ces  
en considération

je demeure votre Ob. Nelson Vannier  
applicant

No<sup>r</sup> 179 Rue St Henri

P27/D1,26

1210  
Application  
Constable

12 mars 1885

Nelson Vennette

P27/D1,26

A. M<sup>e</sup> Le Maire  
et messieurs les Conseillers  
de la ville St. L'Ungonde

Messieurs

En commandant une nouvelle  
année comme chef de Police  
et feu. vous me permettrez de  
vous présenter l'humble requête  
Suivante.

Attendant que durant  
l'année dernière j'ai eut un  
succès d'ouvrage tant dans  
l'entretien des canaux & égouts  
que dans les chemins et autres.  
chose qui auraient eu pour  
nécéssité un autre employé  
et que les même ouvrage  
extraissent à faire à l'avenir  
que je vois par les devoirs de  
ma charge, avoir donné.  
Satisfaction à tous, je désirerais  
que mon salaire fut augmenté  
mes présentes gages étant  
insuffisante pour subvenir à mes  
affaires. En pensant recevoir  
une réponse favorable de votre  
honorable conseil

Je demeure  
messieurs  
votre très humble serviteur

Joseph. Payé  
chef de Police & Feu  
St. L'Ungonde

P27/D1,26

1211

Demande  
d'augmentation  
de Salaire  
du Chef Page  
Jos

7 Avril 1985

**Formule d'Engagement pour constable.**

Il a été arrêté et convenu entre la Corporation de la ville de Ste-Cunégonde à ce représentée par *Hubert Mourier* Ecr, Maire de ladite Ville en vertu d'une résolution du Conseil Municipal de la Ville de Ste-Cunégonde passée à sa session du *19 Mai 1884* d'une part, et *Joseph Beausoleil* d'autre part, lequel loue ses services comme constable, pompier et gardien d'écluses, etc., à ladite Corporation à raison de *huit* piastres par semaine, y compris le Dimanche, que ladite Corporation s'engage et s'oblige à payer audit *Joseph Beausoleil* régulièrement tous les samedis.

Il est aussi bien entendu et compris que ledit salaire de *huit* piastres devra couvrir tous les services et tous les ouvrages que ledit *Joseph Beausoleil* pourrait rendre à la Corporation en dehors de ses fonctions de constable, etc., sur l'ordre du Conseil, du Maire ou des Conseillers.

Il est aussi bien entendu et compris que le Conseil pourra en aucun temps démettre ledit *Joseph Beausoleil* de ses fonctions de constable, etc., et ce sans avoir à lui payer aucune compensation quelconque et sans être tenu de lui donner aucun avis.

Ledit *Joseph Beausoleil* pourra en aucun temps se démettre de ses fonctions en donnant à ladite Corporation huit jours d'avoir.

Il est aussi entendu que ledit constable devra livrer à la Corporation le dernier habillement que lui aura pourvu ladite Corporation.

FAIT ET PASSÉ à Ste-Cunégonde, ce *seizième* jour  
d'*Avril* *1884*.

*O. Leblanc témoin Joseph Beausoleil maire*

1212  
Engagement  
de Constable  
16 April 1885

Jos Beaurelet

P27/D1,26

Formule d'Engagement pour constable.

Il a été arrêté et convenu entre la Corporation de la ville de Ste-Cunégonde à ce représentée par *Hubert Morin* Ecr, Maire de ladite Ville en vertu d'une résolution du Conseil Municipal de la Ville de Ste-Cunégonde passée à sa session du *19 Mai 1884* d'une part, et *Nelson Vennette* d'autre part, lequel loue ses services comme constable, pompier et gardien d'~~écoles~~, etc., à ladite Corporation à raison de *huit* piastres par semaine, y compris le Dimanche, que ladite Corporation s'engage et s'oblige à payer audit *Nelson Vennette* régulièrement tous les samedis.

Il est aussi bien entendu et compris que ledit salaire de *huit* piastres devra couvrir tous les services et tous les ouvrages que ledit *Nelson Vennette* pourrait rendre à la Corporation en dehors de ses fonctions de constable, etc., sur l'ordre du Conseil, du Maire ou des Conseillers.

Il est aussi bien entendu et compris que le Conseil pourra en aucun temps démettre ledit *Nelson Vennette* de ses fonctions de constable, etc., et ce sans avoir à lui payer aucune compensation quelconque et sans être tenu de lui donner aucun avis.

Ledit *Nelson Vennette* pourra en aucun temps se démettre de ses fonctions en donnant à ladite Corporation huit jours d'avis.

Il est aussi entendu que ledit constable devra livrer à la Corporation le dernier habillement que lui aura pourvu ladite Corporation.

FAIT ET PASSÉ à Ste-Cunégonde, ce *seizième* jour  
d'*Avril* *1884* *Nelson Vennette*

P27/D1,26

1213

*Engagement  
de Constable*

6 Avril 1885

6 April 1885

N. Vermette

P27/D1,26

**Formule d'Engagement pour constable.**

Il a été arrêté et convenu entre la Corporation de la ville de Ste-Cunégonde à ce représentée par *Hubert Morin* Ecr, Maire de ladite Ville en vertu d'une résolution du Conseil Municipal de la Ville de Ste-Cunégonde passée à sa session du *19 Mai 1884* d'une part, et *Charles Proulx* d'autre part, lequel loue ses services comme constable, pompier et gardien d'~~écoles~~, etc., à ladite Corporation à raison de *huit* piastres par semaine, y compris le Dimanche, que ladite Corporation s'engage et s'oblige à payer audit *Charles Proulx* régulièrement tous les samedis.

Il est aussi bien entendu et compris que ledit salaire de *huit* piastres devra couvrir tous les services et tous les ouvrages que ledit *Charles Proulx* pourrait rendre à la Corporation en dehors de ses fonctions de constable, etc., sur l'ordre du Conseil, du Maire ou des Conseillers.

Il est aussi bien entendu et compris que le Conseil pourra en aucun temps démettre ledit *Charles Proulx* de ses fonctions de constable, etc., et ce sans avoir à lui payer aucune compensation quelconque et sans être tenu de lui donner aucun avis.

Ledit *Charles Proulx* pourra en aucun temps se démettre de ses fonctions en donnant à ladite Corporation huit jours d'avoir.

Il est aussi entendu que ledit constable devra livrer à la Corporation le dernier habillement que lui aura pourvu ladite Corporation.

FAIT ET PASSÉ à Ste-Cunégonde, ce *seizième* jour  
d'*Août* 1885.

*O. Leblanc* *temoin* *Charles Proulx*  
*maire*

P27/D1,26

1214  
Engagement  
de Constable  
16 avril 1885

Information cours  
stelle

16 avril 1885  
Charles Read

P27/D1,26



**Pièces réunies**

**DÉBUT**

P27/D1,26

A SON HONNEUR LE MAIRE  
ET A MESSIEURS LES ECHEVINS DE LA CITE DE STE-CUNEGONDE  
DE MONTREAL:-

Monsieur O. MAISONNEUVE doit à la cité de Ste-Cunégonde de Montréal trente-et-une piastres et quarante cinq centimes (\$31.45) de taxes, et l'on me demande si la cité de Ste-Cunégonde a le droit de faire vendre ses propriétés par le shérif pour collecter cette taxe.

R E P O N S E :-

D'après l'article 534 de la Charte de la cité de Ste-Cunégonde , cette dernière a le droit de demander la vente par le shérif dès que le montant d'une taxe est échu, mais pour cela il faut suivre les formalités prescrites par les articles 535, 536 & 537 de la Charte.

MONTRÉAL, 9 JUILLET, 1900.

*Joseph Adam*  
AVOCAT.

to O. Macomber

MONTREAL, 9 JUILLET, 1900

## OPINION

1

**LA CITE DE STE CUNEGONDE  
DE MONTREAL**

enjoy  
are to anti-

P27/D1,26

PROVINCE DE QUEBEC,

Municipalité du Village de Ste. Annegonde

A H. Morin Éc. Maire, & M. M. Guill. Bourassa, C. F. Lalonde,  
L. H. Héroult, S. Delisle, J. Dutil, J. Chatotte

Conseillers

Monsieur,

Avis spécial vous est donné par moi, ~~CHARLES E. PELLIER~~, Secrétaire-Trésorier, qu'une Session Spéciale du Conseil de cette Municipalité, est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu ordinaire des Sessions du Conseil, Lundi le vingt-sept avril, (1885), à 8 heures P.M., et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- 1<sup>e</sup> Arrangement de M. M. Berger & Bièque Re accrages du fonds d'amortissement.
- 2<sup>e</sup> Adoption du rapport du Comité de Police
- 3<sup>e</sup> Adoption du rapport du Comité des Finances  
Re salaire du Secrétaire Trésorier & des Auditeurs
- 4<sup>e</sup> Adoption du rapport du Comité de l'Hôtel de Ville Re le bureau occupé par M. Berger & Bièque
- 5<sup>e</sup> Nomination d'un inspecteur pour les canaux d'égois
- 6<sup>e</sup> Adoption du rapport du Comité de l'eau clante Re Bornes fontaines de M<sup>e</sup> Shos. Daoust & Co et Montreal Rolling Mill
- 7<sup>e</sup> Octroi licence bûcherages
- 8<sup>e</sup> Adoption des comptes

Donné à Ste Annegonde ce 24 Avril 1885

G. J. Ducharme

scd-hs

P27/D1,26

1315  
Original  
Convocation d'assemblée  
spéciale  
27 April 1885-

P27/D1,26



# Pièces réunies

# FIN

P27/D1,26

BOURGOUIN & THIBAULT,  
Lumber & Timber Merchants.

Corner St. James Street (west) and Craig Street,

Montreal, Mai 9

1885

A Monsieur le Maire  
Messieurs les Conseillers  
St<sup>e</sup> L'Amoyonde

Messieurs

Comme il ya plus d'un ou que j'occupe la propriété "Auger située coin des rues Canal & Vaudreuil n'y a pas eu de trottois pour arriver à mon domicile, je vous serais très obligé si vous jugiez à propos d'en faire construire un jusqu'à la rue Canal un distance d'apprès j'aurai pieds le trottoir sera de grande utilité publique.

Notre humble Serviteur  
A. H. Thibault  
No<sup>r</sup> 2 Rue Vaudreuil

P27/D1,26

1216

Demande de  
Trattoirs  
9 Mai 1885-

demande de  
trattoirs  
9 Mai 1885-

A. H. Ghislain

Province de Québec  
Ville de St' Jeanne d'Arc

Lois Publiés

est par le présent donné par  
moi G. Ducharme Secrétaire Trésorier.

Que le Conseil de cette Ville à sa  
séssion générale tenue lundi le qua-  
trième jour de Mai courant (1885) a  
passé un règlement N° 37 amendant  
le règlement N° 31 concernant la taxe  
de commerce dans cette Ville.

Donné à St' Jeanne d'Arc ce neu-  
vième jour de Mai (1885)

G. Ducharme  
Secrétaire Trésorier

Province of Quebec  
Town of Ste. Anne d'Orléans

Public Notice

is hereby given by me G. V.  
Ducharme Secretary Treasurer;

That the Council of this Town at  
its general session held on the fourth  
day of May instant (1885) hath  
passed a By-Law N° 37 amending  
the By-Law N° 31 concerning the tax  
of Trade in this Town.

Given at St' Jeanne d'Arc this  
sixth day of May (1885)

G. V. Ducharme  
Secretary

É son usigné F. P. Desjardins résidant à la Ville  
de St. Bruno de l'Île du Mont Royal, dans le District de Laval  
juris de la Cour Supérieure du Bas Canada certifie étant  
sincèrement sur les Saintes Évangiles déposé et dit:  
Que le neuvième jour de mai mil huit cent  
quatre-vingt cinq, j'ai affiché l'Avis Public d'antécédent  
en en affichant huit copies, denierment certain  
d'écrit, en langue française et une copie en langue  
anglaise à chacune des endroits suivants savoir:  
Sur les planches d'avis à l'entrée de la Ville de la dite Ville  
de St. Bruno et à la porte de l'église catholique de  
la dite ville St. Bruno.

Que le dixième jour de mai aussi mil huit  
cent quatre-vingt cinq, devant le Dimanche suivant,  
en publickement le pour un et avis a été affiché  
en sur que dit, j'ai publié le dit avis d'antécédent  
en le lisant sa voix haute et intelligible en langue  
anglaise et en langue française, à la porte de la dite  
église Catholique à l'issue du service Divin du ma-

tin St. Bruno le 11 mai 1885

asserment devant moi le  
qui, à St. Bruno susdit, le  
jour de  
mil huit cent quatre-vingt cinq

F. P. Desjardins

1217.  
Avis Public  
Reglement  
N° 32  
9 Mai 1885

St. Gumponde May 11<sup>th</sup> 1885.

To the Mayor & Council of St. Gumponde  
Gentlemen

I would earnestly call your  
particular attention to the disgraceful state  
of Atwater Avenue and that portion of  
St. Antoine St between that Avenue and the  
city limits.

This part of our Town is  
made a dumping ground for all kinds  
of Garbage cleanings, including Dead Animals,  
and lately rotten Fish & Manure, to the  
detriment of Property in the vicinity and  
as it has already proved, a cause of Cholera  
in the family that has leased the House  
on the corner of the Avenue & St. Antoine St.

I hope that you will see your  
way clear to put a final stop to this  
dumping nuisance, and as a means of  
helping you to do so I would respectfully  
suggest the placing of a Alarm box in the  
house on the corner of the Avenue & St. Antoine  
as this place is so far away from the Station to  
be under the constant protection of the Police  
it will be a means of helping you and at the  
same time a protection to the Tenant from the  
dumping nuisance & the large Gang of Dogs  
who frequent this locality.

Hoping you will  
give this your favourable consideration and  
take immediate action in the matter.

I remain Your Resp't

Richard. Myron

1218

Réquête  
Atwater Avenue

11 mai 1885

R. Syme

P27/D1,26

PROVINCE DE QUEBEC,  
Municipalité du Village de Ste. Cunegonde

A

Conseiller.

Monsieur,

Avis spécial vous est donné par moi, ~~Charles F. Poirier~~, Secrétaire-Trésorier, qu'une Session Spéciale du Conseil de cette Municipalité, est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu ordinaire des Sessions du Conseil, ~~mardi~~, le 12 mai, (1885), à 8 heures P.M., et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- 1<sup>o</sup> <sup>l'Administration</sup> Inspection d'ordre —
- 2<sup>o</sup> Reclamation Lesage.
- 3<sup>o</sup> Règlement général
- 4<sup>o</sup> Rapport du comité de police  
en date du 21 avril.
- 5<sup>o</sup> Adoption des Comptes
- 6<sup>o</sup> Plan Correcteur des canaux d'irrigation.
- 7<sup>o</sup>. vidange sur la rue  
St Antoine
- 8<sup>o</sup>. passage de Bûche d'alarme.
- 9<sup>o</sup> passage d'une traverse sur  
la rue St Bonaventure
- 10<sup>o</sup>. Répliement avec la ville de  
Montréal pour la dame de la rue

P27/D1,26

st Bonaventure.

Donné à St-Angel  
le vingt et une<sup>e</sup> jour de mai  
1885

G. Ducharme

Tous les uns et tous les autres  
consentent à être présent  
à cette assemblée.

J. Morin  
J. Dutil  
G. Bironville  
S. Vézina

1219

Avis  
Assemblée  
Spéciale

11 Mai 1885

P27/D1,26

A. RAMSAY.  
A. RAMSAY & SON,  
PAINT & COLOR MANUFACTURERS,  
IMPORTERS OF  
Artists Colors, Window Glass, &c.  
P. O. BOX 2104.

FACTORY: 10 TO 22 INSPECTOR STREET,  
OFFICE: 37, 39 & 41 RECOLLET STREET,

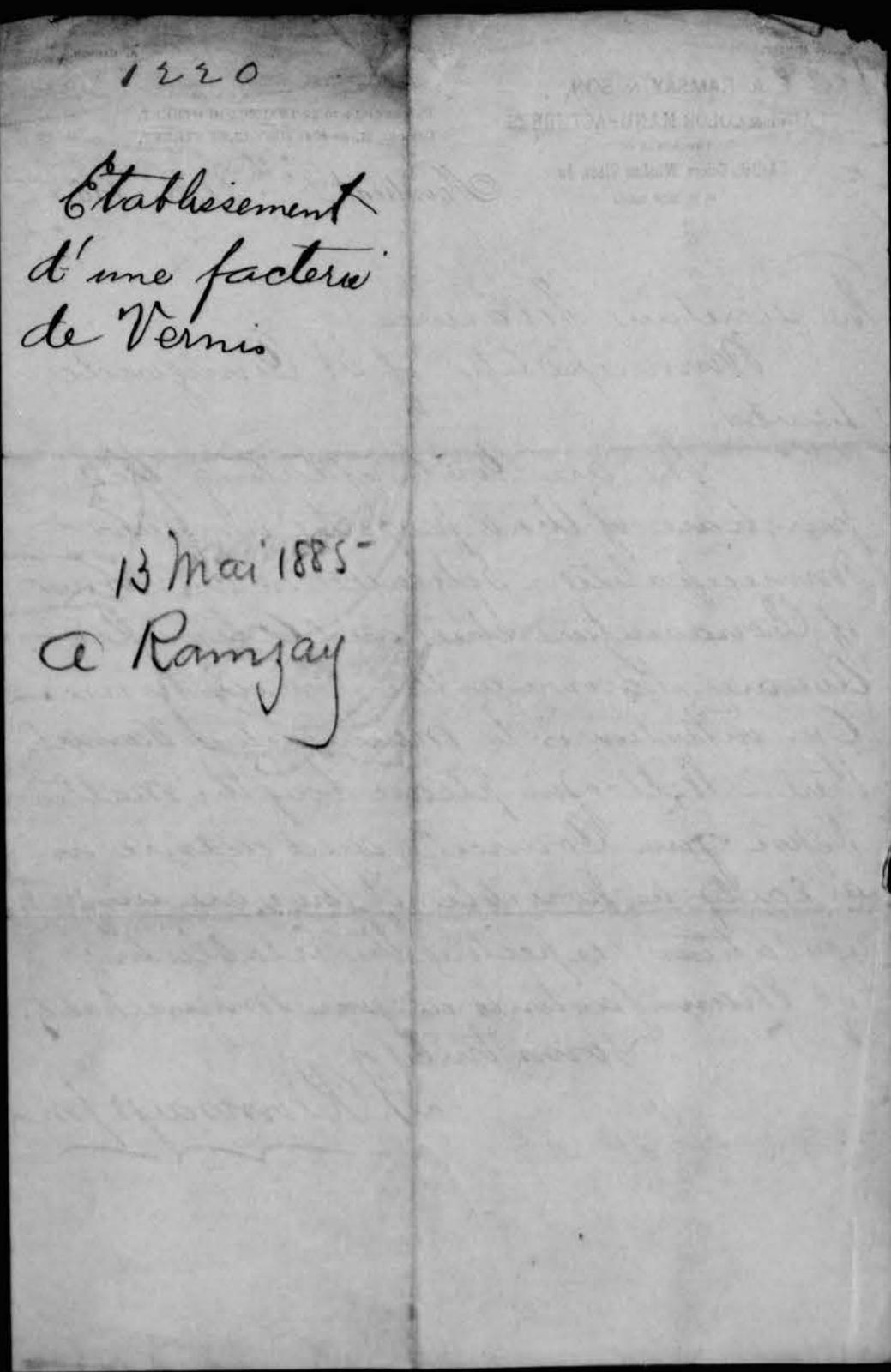
Montreal, 13<sup>th</sup> Mar 1885

The Secretary Treasurer  
Municipality of St Cremond,  
Dear Sirs.

We are Contemplating the  
purchase of that property in your  
Municipality, situated on the corner  
of Bonaventure Street and Acton  
Avenue, Known as the Graci house.  
Our intention is to Manufacture Varnish  
there.- Will you please lay the matter  
before your Council, and advise us  
as early as possible if there are any  
regulations respecting the establishing  
of Manufactories in your Municipality.

Yours truly  
A. Ramsay & Son

P27/D1,26



P27/D1,26



**Pièces réunies**

**DÉBUT**

P27/D1,26

P. POULIN,  
LUMBER & DIMENSION TIMBER  
469 WILLIAM ST.  
COR. RICHMOND ST.

Montreal, 19 Mai 1885

Municipality St. Léonard  
Je soussigné vous fournirai  
en temps et lieu mentionnés  
le bois nécessaire pour les toit-  
toirs aux prix suivant :  
Madrier 3<sup>6</sup> pin  $\frac{28}{3}^{50}$  du mille pieds mesuré de face  
3<sup>6</sup> pinched  $\frac{28}{3}^{00}$   
2<sup>6</sup>  $\frac{30}{3}^{00}$   
Epinette Rouge  $2\frac{1}{2}$  " du pied conoant  $4\frac{1}{4}$   
Traverses  $2\frac{1}{2}$  " du pied mesuré de la  
planche  
Une réponse obligera  
Votre tout dévoué  
P. Poulin

P27/D1,26

## TACHES D'ENCRE

Montreal 16 May 1875

Monsieur le maire et  
mesur les Conseillers de la Municipalité  
de la ville de Montreal

Représenter

J'ai l'honneur de vous informer que je pourrai  
vous fournir le bois suivant que vous pourrez avoir  
besoin pour votre Corporation, aux prix ci-après  
mentionnés, levé dans les environs de notre village.

3 x 11 ft. P. 1/8 Rd. Ray. bon bien sain @ 30/- \$ 300 surface

3 x 11 ft. 1/8 " " " @ 24/- "

4 x 4 ft. Epingle Rouge @ 3/- \$ 12/- pied fort

5 x 10 ft. " " " @ 1/- "

Esprout que vous pourrez di notre command  
par l'homme d'etre

Votre très humble

A Mr. L. Tompkins

s. A. T.

P.S.

Aussi je pourrais vous fournir de gros caux  
d'Epingle Rouge P. 1/8 Rd. Ray. 6 x 8 ft. pris par 10 ft. de long.  
 @ 2/- \$ 10/- pied.

P27/D1,26

1226

Soumission  
Bois pour trottoirs

16 mai 1885

L. Toupin

P27/D1,26



# Pièces réunies

# FIN

P27/D1,26

A Messieurs  
Le Maire et les Conseillers  
de L'arrondissement de  
Sainte-Catherine.

99 Rue St Jacques  
Montréal le 18 Mai 1885

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire rapport  
que les couvercles des trous d'éclairage et notamment  
sur la rue Vinet ont été dérangés par  
le trafic et se sont remplis de pierres et de  
terre ainsi que des bouches dégout. Quelques  
regards sont aussi en mauvais état, ayant  
été malicieusement encombrés de paille et d'autre  
salissure et c'est probablement cette cause qui a  
occasionné la plainte de M. Pierre Beauchemin.  
Je demande donc que vous autorisiez  
le nettoyage de ces égouts et aussi la confec-  
tion des "outils de curage" qui nécessiteront probablement une dépense de quatre-  
vingt à cent piastres.

J'ai l'honneur d'être,  
Messieurs,

Votre très humble serviteur

J. Alphonse Lafleur

P27/D1,26

1222  
Nettoyage des  
canaux d'égout  
18 mai 1885

Nettoyage des Ca  
naux d'égout  
18 mai 1885  
J. A. n. Beaudry

PROVINCE DE QUEBEC

## MUNICIPALITE DU VILLAGE DE STE. CUNEGONDE.

A Hub. Morin Ec. Maire, L. H. Hineault, C. F. Lalonde,  
 S. Delisle, Guill. Bousselle, J. Dutil et J. Chalifte  
 Conseillers

- Monsieur,

Avis spécial vous est donné par moi, Che. F. Poirier, Secrétaire-Trésorier, qu'une Session Spéciale du Conseil de cette Municipalité, est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu ordinaire des Sessions du Conseil Sundi  
 le 18 Mai courant, (1885), à 2 heures P. M.,  
 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- 1<sup>o</sup> Engagement de S. Seign Jeu comme Inspecteur des canaux d'égoûts.
- 2<sup>o</sup> Nomination d'un inspecteur pour les canaux d'égoûts
- 3<sup>o</sup> Reclamation de S. Seign Jeu
- 4<sup>o</sup> Plan pour les connections des canaux d'égoûts
- 5<sup>o</sup> Des moyens à prendre pour empêcher les vides sur la rue S. L'Anse
- 6<sup>o</sup> Passage de boîtes d'alarme
- 7<sup>o</sup> Passage d'une traverse sur la Rue S. Bousenard
- 8<sup>o</sup> Règlement avec la Cité de Montréal pour la connection de nos égoûts avec ceux de la Cité de Montréal
- 9<sup>o</sup> Adoption des comptes
- 10<sup>o</sup> Changer d'endroit la borne fontaine chez M. M. Thomas Daudouf
- 11<sup>o</sup> Taux de la licence de colporteur de saucisses pour William Clarke
- 12<sup>o</sup> Taxe à être chargé à M<sup>o</sup> L. H. Hineault pour de nombreux de voitures

Donné à St-Cunegonde ce quinzième  
 jour de Mai (1885)

G. V. Ducharme  
 Secrétaire

P27/D1,26

1223  
Conseil  
avis  
Assemblée Spéciale

18 mai 1885

P27/D1,26

A Messieurs  
Le Maire & les Consullers  
de Cunegonde

99 Rue St Jacques  
Montreal 21 May 1883

Messieurs

J'ai l'honneur de vous rappeler  
que l'an dernier Nous avons fait ligout  
de la rue Labonte, à l'Est de la rue Vint  
en tuyaux de 18 pouces au lieu de 15  
qui avait d'abord été projetée, Ce  
Changement a diminué d'autant la  
Quantité de tuyaux de 18 pouces que  
Nous avions pour la rue St Joseph;  
Il faudrait donc ordonner maintenant  
le complément de la Quantité, Si nous  
ne voulons pas être exposés à voir  
les travaux de la Rue St Joseph  
retardés par le manque de tuyau

J'ai l'honneur d'être,  
messieur

Votre très humble Serviteur  
J. Alphonse Meaudry

P27/D1,26

1224  
Égouts Rue St-Jos.  
21 Mai 1885-

Égout-Rue St-Jacques  
21 mai 1885  
J. a a Beaudry

P27/D1,26

*Au Conseil de la Ville  
de Ste Geneviève*

S'humble requête des  
souscrites, propriétaires des lots  
et bâtisses sur la Rue St Joseph,  
en cette ville

*Exposé respectivement,*

Ils sont d'opinion que il seraient préférable et plus avantageux pour eux et pour cette municipalité de construire le canal d'égout dans la dite rue St Joseph en briques au lieu d'en bâties que projette.

Par à cette fin, ils demandent à  
et prient - autre Conseil de vouloir bien  
accorder à leur demande et de décider que  
le dit Canal sera construit de laigue  
au lieu de stoc'h, dans les proportions  
qui il plaira à l'autre Conseil de décider.

Et les soussignés prieront le juge

Front St. Cenigoule 30 Mai 1885

H. Gantens

*E. f. hiawame*

Louis Stortz

Julian Westover  
Chas A. Briggs

P27/D1,26

Joseph Desparois  
Jos de Dore  
Fr Desparois  
G. M. Lemire  
Hu. Payette  
Mme Carroll  
Mr Elliott  
D. Mayo

1225  
Requie -  
Eglise St Joseph  
20 Mai 1885

J. G. Bapissac  
Joseph Lameau  
St. O' Phinette  
James Foley  
White  
Wolff  
B. D. & D. Richardson  
- Henry Corran

Maurice O'Neil  
Joseph Dulaine  
John L. Morris  
Louis Lemire  
St. Brunette

P27/D1,26

PROVINCE DE QUEBEC,  
District de Montréal

{ Cour des Commissaires de la Paroisse de St-Henri

A tout Huissier du District de Montréal — SALUT : —  
A la requête de Jean Bézard, épicier de la dite paroisse de St-Henri, dit District

il vous est enjoint par le présent, pour assurer le paiement de la somme de vingt-deux Dollars & huit centimes courant, à lui due par Nelson Vérmette, ci-devant de la dite paroisse de St-Henri et maintenant, constable de la Ville de St-Bonneton, dit District en vertu d'un jugement de cette cour en date du quatrième jour de Février (1884), pour effet de denrées vendus & livrés de saisir et arrêter entre les mains de "La Ville de St-Bonneton, corps politique et incorporé aux termes de la loi, ayant son Bureau d'affaires en la ville de St-Bonneton, dit District"

toutes les sommes et choses généralement quelconques qu'il doit ou qu'il devra au dit Nelson Vérmette — à quelque titre que ce soit, ou qu'il aura en sa possession appartenant au dit Nelson Vérmette — lui faisant défense expresse de s'en dessaisir, à peine de payer deux fois, et d'être personnellement responsable de la somme ainsi due au dit Jean Bézard — et il vous est enjoint aussi d'assigner les dits Nelson Vérmette & La Ville de St-Bonneton comme susdit à comparaître devant cette Cour, en la maison d'audience de la susdite paroisse de St-Henri le dixième jour de juillet prochain à neuf heures de l'avant-midi, le dit Nelson Vérmette — pour montrer cause pourquoi la dite saisie-arrêt ne serait pas déclarée bonne et valable et le dit La Ville de Sainte Bonnezonde — pour faire sa déclaration sous serment au désir du présent Warrant ; leur intimant qu'autrement il sera procédé contre eux par défaut ; et ayez, là et alors, ce Warrant avec vos procédés sur celui.

Donné sous mon seing et sceau, ce vingt-neuvième jour du mois de Mai en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-cinq-

(Signé) H. Richard  
Commissaire.

Traie copie  
A. Deschénes  
Juffice de la cité de

P27/D1,26

Reçu le  
29 mai 1885  
vers les 4 heures  
P. m.

## COUR DES COMMISSAIRES

DE LA PAROISSE DE

29 Mai 1885

J. Henri  
No 4213-  
Jean Bé Gazzelais  
Demandeur

Nelson Vennette <sup>vs.</sup>  
Défendeur

La Ville de Sainte-Lucie  
Tiers-Sousie

Saisie-Arrêt après Jugement en  
mains-tierces.

Dette .....	\$ 22.08
Frais <sup>du jugement</sup>	1.05
Intérêt .....	1.17
Frais subséquents .....	0.80
Huissier .....	0.50
<u>Rem. telle</u> .....	<u>\$ 25.60</u>
<u>rem. apôté</u> .....	<u>4.00</u>
Bal. Due	<u>\$ 21.60-</u>

(-copié )  
6. 8.

Province de Quebec { Avis public  
~~Montreal St. L'Angele~~ est par le present donne par moi  
 G. N. Ducharme secrétaire tré-  
 sorer du conseil de la ville de St. Amé-  
 gonde que le rôle spécial de cotisation  
 pour l'entretien communale des rues et places  
 de la ville de St. Antoine, L'Assomption,  
 a été fait et préparé et que cette taxe  
 est maintenant due et exigible.  
 Donné à St. Amégnide le trentième  
 jour de Mai mil neuf cent quatre-  
 vingt cinq: G. N. Ducharme  
ac. ps.

Province of Quebec { Public notice  
 Montreal St. L'Angele }  
 is hereby given by me G. N. Du-  
 charme, secretary treasurer of the  
 Council of the town of St. Amegonde  
 that the special roll of taxation for  
 the common service of the streets;  
 Coursol, St. Antoine and L'Assomption  
 streets has been made & prepared  
 and that the tax is now due  
 and payable.  
 Given at St. Amegonde this thirtieth  
 day of May one thousand eight hun-  
 dred and eighty five  
 G. N. Ducharme  
ac. ps.

P27/D1,26

Avis Public  
Paiement des paniers  
désigné des rues Delisle  
Goussard St Antoine &  
Quesnel  
30 mai 1885

Avis public  
Paiement des paniers  
désigné des rues  
d'Ulliel Courtal  
et Quesnel et Goussard  
30 mai 1885  
rec grec

je soussigne Joseph Boivin résidant en la Ville de  
Lunigonde l'undershuissaroquier de la Cour Supé-  
rieure pour la Province de Québec exerçant dans le  
District de Montréal certifié par les présentes et fais rapport  
sous mon serment d'officier à cette honorable Cour  
à la porte de que jai publié et affiché en langues françoise  
l'Hôtel de Ville et anglaise la une vraie copie du présent Original  
et de l'Eglise de dit avis public concernant les égouts de rues Delisle  
la Ville de Lunigonde et Goussard St Antoine et Quesnel et les avoir  
faite à l'heure et intelligible voix dans les deux  
langues à la porte de la dite Eglise le  
trente et un jour de Mai 1885 à l'issue de  
l'Office divin. Cest pourquoi je fais le présent état  
pour le servir auquel je suis arrivé le 31 Mai 1885  
Honoraire d'hussiers 8.00  
annonces 0.50  
affiches 0.50

jos Boivin  
M. B.S.

P27/D1,26

1228

Submission  
Bain & Closet

3 Juin 1885  
A. Piché

Ste-Cunegonde Juin 3. 1885-

Mons. le Maire

et M<sup>me</sup>s les Conseillers

Se propose de faire dans l'Hôtel de Ville  
de Ste-Cunegonde les ouvrages suivants  
et fournir les matériaux nécessaires, savoir  
Deux closets, un bain, un reservoir garni en  
plomb de 5 lbs. au pied, suspendu en 7 lbs au pli  
luyau à l'eau de 4½ lbs à la verge, les  
cloisons en bois 1½ po. ép. un coffre en  
vingt départements bois 1½ po. ép. et  
réparer la porte la porte d'entrée.  
Toute ouvrage en bois sera faite en pin

Pour la somme de cent taient sept  
piastres et cinqantes centimes 8137. 50\*

A. Piché

P27/D1,26

Province de Québec } Avis Public  
Ville de St-Léonard } est par les presents donne  
par Monseigneur Guillaume Vacasse  
Ducharme, secrétaire trésorier, que  
le rôle d'évaluation de cette ville  
est complété et a été déposé à  
mon bureau le sixième jour  
de juin mil huit cent quatre-  
vingt cinq et qu'il est ouvert  
pour examen par tous les in-  
tressés jusqu'en sixième juillet  
~~prochain~~ prochain (1885).

Donné à St-Léonard  
ce sixième jour de juin  
1885.

G.V. Ducharme

Province of Quebec } Public Notice <sup>Secr. Chr.</sup>  
Town of St. Leonard } is hereby given by me  
Guillaume Vacasse du-  
charme, secretary treasurer  
that the valuation Roll is completed  
and has been deposited in my  
office on the sixth day of June  
one thousand eight hundred and  
eighty five and that it is opened  
for examination by all interested  
parties until the sixth day of  
July next (1885).

Given at St. Leonard this  
sixth day of June 1885

G.V. Ducharme  
<sup>Secr. Chr.</sup>

P27/D1,26

1227

avis public  
Confection du  
Role d'évaluation

6 Juin 1885

Avis public  
Confection du  
Role d'évaluation  
6 Juin 1885

je soussigne Joseph Poirier résidant en la Ville Ste Geneviève  
l'un des juges de la Cour Supérieure pour la Province  
de Québec exerçant dans le District de Montréal certifié par l'present  
et fais rapport sous mon serment d'office à cette Honorable Cour  
que j'ai affiché en langues française et anglaise une vraie copie du  
present original avis public concernant le Role d'évaluation de  
la Ville Ste Geneviève, à la porte de l'Hotel de Ville, de la et  
à la porte de l'Eglise de la Ville Ste Geneviève, je certifie de  
plus avoir lu à haute et intelligible voix dans les deux langues  
la present et pris public à la porte de la susdite Eglise à l'heure  
de l'office d'ivain le sixième jour de juin 1885. C'est pour  
je fais le present retour pour valoir et servir à que de  
droit.

Ste Geneviève 6 juin 1885

Honoraires d'hiver \$ .00  
annonces 0.50  
affiches 0.50  

---

\$ 1.00

Joseph Poirier  
H. C. S.

P27/D1,26

## TACHES D'ENCRE

Le Smissipi S. N. Diclarini, ayant été nommé  
secrétaire des évaluateurs fais devant ce je  
remplirai bien et fidèlement les devoirs de  
ma charge et cela au meilleur de mon papa-  
ment et capacité. Ainsi que Dieu me le donnera  
en aide.

*S. N. Diclarini*  
Secrétaire

Assessment devant moi  
ce dixième jour de juillet  
mil huit cent quatre vingt  
sept  
H. Marin Marie

P27/D1,26

## TACHES D'ENCRE

Le suscippé S. N. Dichiarmi, ayant été nommé  
secrétaire des évaluateurs fais devant ce je  
remplirai bien et fidèlement les devoirs de  
ma charge et cela au meilleur de mon pue  
ment et capacité. Ainsi jui Dieu me soit  
en aide.

*S. N. Dichiarmi*  
Pec. No.

Assent. Devant moi  
ce sixième jour de juillet  
mil huit cent quatre vingt  
sept.  
H. Morin Maire

P27/D1,26

1230  
Serment d'office  
6 Juin 1885

W. M. Atteus

P27/D1,26

1230<sup>a</sup>

Soumission  
Peinture

Ed. Barsalou  
12 Juin 1885

Montreal 12 Juin 1885.

Monsieur Habate

Vous m'avez demandé le prix pour la station, blanchisserie à la chaux dans le bas, pour la peinture des prier et tinterie d'un coffre dans la station cuinq plafon blanchie deux pans en brique blanche deux charie lettice et fraster, la grande porte prier pain en deux couches et le vernisage de la station le prix est de soixante Dollars votre est E. Barsalou

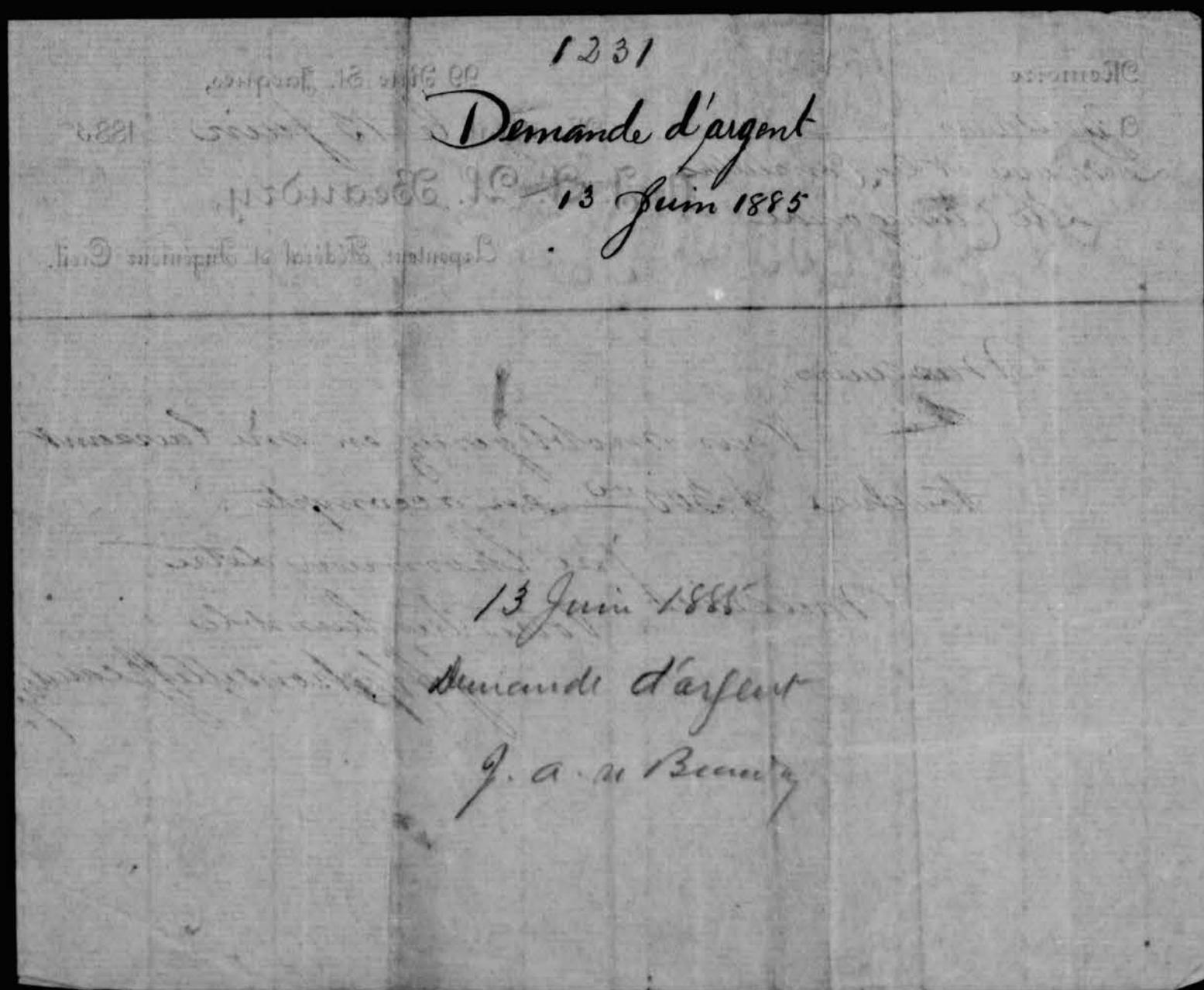
P27/D1,26

Mémoire  
Messieurs  
Le maire et les Conseillers  
de Ste Cunegonde  
99 Rue St. Jacques,  
Montreal le 13 juin 1885  
Dr J. A. M. Beaudry,  
Arpenteur Fédéral et Ingénieur Civil.

Messieurs,

Vous me obligeriez en me laissant  
toucher \$ 300<sup>00</sup> en acompte  
messieurs j'ai l'honneur de vous dire  
Votre très humble  
Alphonse M. Beaudry

P27/D1,26



A Messieurs  
Le maire et les Conseillers  
de Cunegonde,

99 Rue St-Jacques  
Montreal le 13 Juin 1885

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire rapport que le 7 juin 1884 la Corporation a accordé à Mr Bogue le contrat pour fourrir tous les tuyaux de gris requis pour les travaux d'assainissement, les quantités requises ayant été calculées par moi le 3 du même mois. Mais après la signature du contrat le conseil a cru devoir changer la dimension de certains égouts nécessitant par là, le changement des quantités du contrat, privilège que le conseil réservait avec Mr Bogue et dont il a été pris avantage par ma lettre à Mr Bogue en date du 7 aout 1884 où presque toutes les quantités ont été changées.

Plus tard, le 2 Septembre 1885 la Ville a fait avec Mr Laporte un contrat pour la construction des égouts; dans ce contrat plusieurs des rues pour lesquelles Mr Bogue a fourni les tuyaux ont été mises de côté laissant ainsi une grande quantité de tuyaux devenue inutile, ajouter à cela les tuyaux de 18" qui ont été remplacés par un égout en brique sur la rue Vinet, et ceux de 15" remplacés par 18" sur la rue Labonte change complètement les quantités requises, maintenant si le conseil fait des changements dans la dimension de

P27/D1,26

de l'égout de la rue St Joseph, il serait convenable  
d'intrer un arrangement avec Mr Pogue pour  
prévenir la livraison de tous les tuyaux  
mentionnés dans ma lettre du 7 aout 1884.

Le tout cependant respectueusement  
Loamis.

J. Alphonse Le Jeune,

13 juillet 1885  
Contracteur Pogue  
Quantité de pierre

13 juillet 1885  
Contracteur Pique  
J. A. Le Jeune.

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DU VILLAGE DE STE. CUNEGONDE.

A Jacques Dutout Esq.

Monsieur,

Conseiller.

Avis spécial vous est donné par moi, Chs. L. Poirier, Secrétaire-Trésorier, qu'une Session Spéciale du Conseil de cette Municipalité, est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu ordinaire des Sessions du Conseil ~~Lundi~~  
le ~~18 Mai courant~~ (1885), à 2 heures P. M.,  
et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- 1<sup>e</sup> Engagement de B. Sesage comme inspecteur de canaux d'égouts
- 2<sup>e</sup> Nomination d'un inspecteur pour le canal d'égout
- 3<sup>e</sup> Réclamation de B. Sesage Esq.
- 4<sup>e</sup> Plan pour les connexions de canaux d'égout
- 5<sup>e</sup> Des moyens à prendre pour empêcher les inondations sur la Rue St. Antoine
- 6<sup>e</sup> Usage de boîtes d'alarme
- 7<sup>e</sup> Usage d'une traverse sur la rue St-Bonaventure
- 8<sup>e</sup> Règlement avec la Ville de Montréal pour la connexion de nos égouts avec ceux de la dite Ville.
- 9<sup>e</sup> Adoption des comptes.
- 10<sup>e</sup> Changement d'endroit la Bonne Fontaine chez M. Sam Sanderson
- 11<sup>e</sup> Taxe de la licence de colporteur et sauveteur pour M. Clarke
- 12<sup>e</sup> Taxe de licence à être chargé à L. H. Hinault Esq. pour des numéros de voiture.

Donné à Ste-Cunegonde ce quinzième jour de  
Mai (1885) G. J. Ducharme  
*G. J. Ducharme*  
*Sec. Le*

P27/D1,26

Jacques Dutour Jr  
Conseiller  
Present

1233

-ans-

Assemblée  
Spéciale

15 juin 1885

1233<sup>e</sup>

Demande de dimi-  
nution de taxes  
d'affaires  
15 juin 1885

À son Honneur le Maire  
et à Messrs les Conseillers de la  
ville de St<sup>e</sup> Bonnefonde

Messieurs

Je soussigné  
expose respectueusement.  
1<sup>er</sup> Que je suis contribuable dans  
cette municipalité faisant af-  
faires comme marchand de  
chaussures au N° 1025 Rue  
St Joseph;  
2<sup>er</sup> Comme tel y'ai été taxé à  
\$4<sup>00</sup> par année depuis 1882 à  
1884, augmentation de 160% de  
plus que je payais dans la  
cité de Montréal;  
3<sup>er</sup> Que cette année sans que  
mon commerce soit plus  
considérable, ni mon loyer  
plus élevé, je constate une  
augmentation de 150%

demande de diminu-  
tion de taxes d'affaires  
15 Juin 1885

P. A. Ricard

P27/D1,26

quand d'autres branches de commerce ne sont augmentées que de 25%;

4<sup>me</sup> Que je sois de mes conféries à qui on a ôté toute taxe et qui cependant ont comme moi un vitrail et des chaussures dedans exposées en vente.

En conséquence je prie humblement cet honorable Conseil de vouloir bien prendre en considération cette requête et me donnerez justice en ajoutant qu'une augmentation proportionnée au stock, au site comme toute autre branche de commerce.

Le tout respectueusement soumis.

P. A. Sicard

P27/D1,26

Bureau des Chemins à Barrières.

146 RUE ST JACQUES

Montréal, 22 Juin 1885

Monsieur.

Je suis chargé de vous informer que, si les arrérages de Comutation dues par la Ville de St<sup>e</sup> Cunéogonde ne sont pas payées dans les quinze jours prochains, les Syndics des Chemins à Barrières seront - à regret - forcés de placer des barrières (Check-gates) de manière à collecter suivant la loi, les péages exigibles des citoyens de votre Ville; Et, en outre, d'avoir recours à des procédés légaux pour recouurer les dits arrérages.

J'ai l'honneur & l'être  
Monsieur.

Votre Obéissant serviteur

L. Rielle  
secrétaire

M. Le Secrétaire  
Ville de St<sup>e</sup> Cunéogonde

P27/D1,26

1334  
Reclamation  
22 juin 1885

Reclamation  
22 juin 1885  
chemin à Zanana

P27/D1,26



**Pièces réunies**

**DÉBUT**

P27/D1,26

Memo

99 St. James street,

To Mr. G.N. Dacharme      Montreal, le 14 juillet 1885

Secrétaire Trésorier From J. A. M. Beaudry,

Ste Cunigonde

Dominion Land Surveyor & Civil Engineer.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir  
ces quantités de tuyaux que Mr. J. Pogon a encore  
à livrer pour terminer son contrat ce sont:

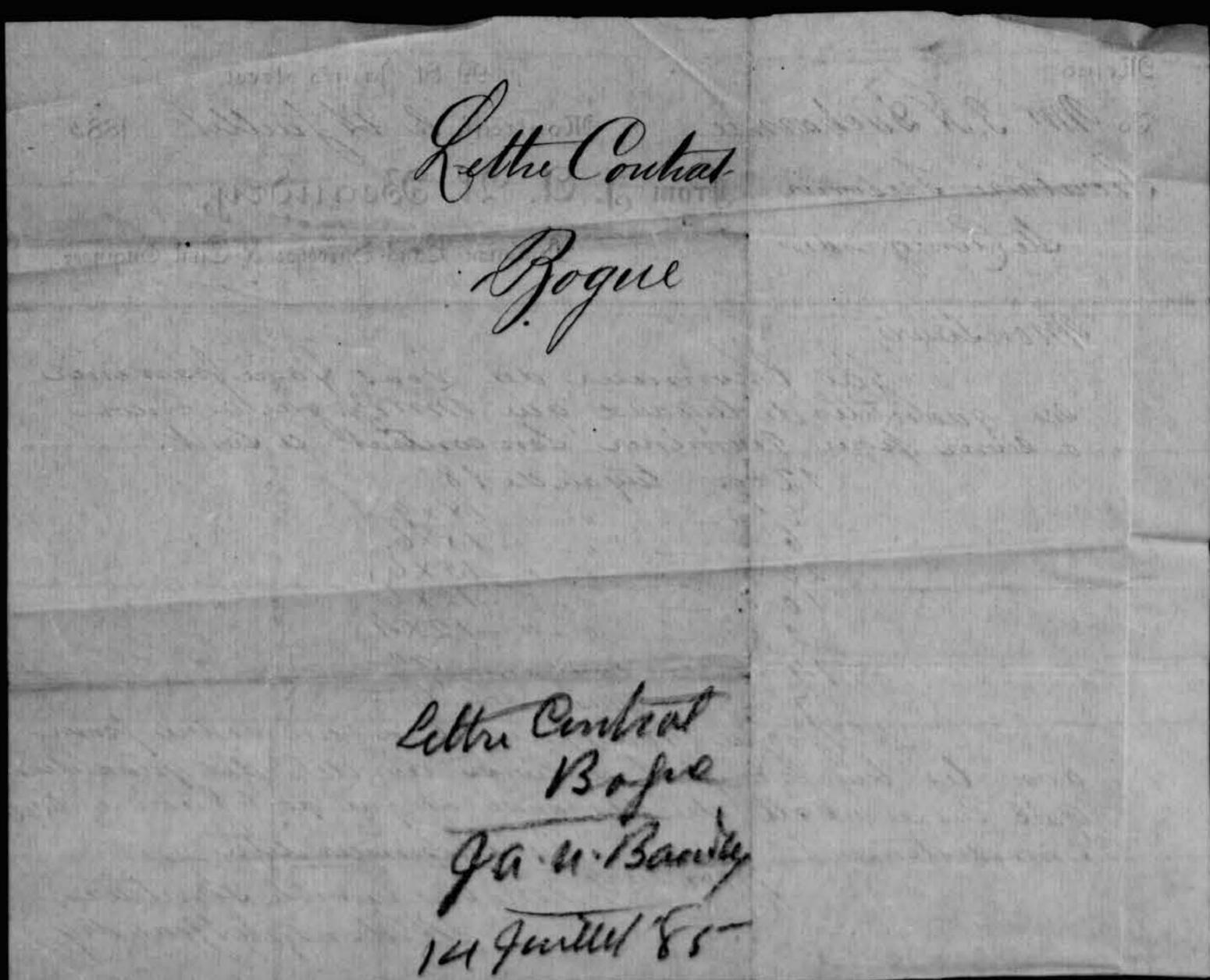
12 vgs	tuyau de 18"
3 "	" - " - 18x9
6 "	" - " - 18x6
23 "	" - " - 15x6
10 "	" - " - 12x6
2 "	" - " - 12x4
14 "	coudes " - 9"
7 "	tuyau de - 6 -

M. J. Pogon nous presentera un ordre pour  
avoir les tuyaux qui à livré au delà des quantités  
qui lui avait été demandé et qui doit faire entre  
immédiatement.

J'ai l'honneur d'être

Monsieur Votre très humble Secrétaire  
J. A. M. Beaudry,

P27/D1,26



P27/D1,26

Mémoire  
à G. N. Ducharme Esq  
Le Lévis, le 24 juin 1885  
de J. A. M. Beaupré,  
arpenteur fédéral et ingénieur civil.

Fransu  
Pour terminer son contrat Mr Zogue a  
encore à fournir 77 tuyaux de 18"  
3 " " 18x9  
23 " " 15x6  
10 " " 12x6  
D'après d'un autre côté il a fourni de plus que son contrat  
les tuyaux suivant qui est pris à reprendre à monsieur  
Vous en ayant besoin : 11 vostuyau de 15" ✓  
39 " " 12 ✓  
43 " " 9 ✓  
12 " " 15x9 ✓  
5 " " 12x9 ✓  
6 Coudes de 9" ✓  
J'ai l'honneur d'être  
monsieur Votre etc  
Beaupré.

P27/D1,26

Mémoire  
à M. N. Ducharme Esq  
Le Lunigonde. De J. A. M. Beaudry,  
99 Rue St. Jacques,  
Montreal, le 24 juin 1885  
Arpenteur Fédéral et Ingénieur Civil.

Monsum

Pour terminer son contrat Mr Bogue a  
encore à fournir 77 tuyaux de 18"  
3 " " 18x9  
23 " " 15x6  
10 " " 12x6

Mais d'un autre côté il a fourni de plus que son contrat  
les tuyaux suivant qui est prêt à reprendre à monsieur  
vous en ayant besoin : 11 vostuyau de 15" ✓  
39 " " " 12 ✓

41 " " " 9 ✓  
12 " " " 15x9 ✓  
5 " " " 12x9 ✓  
6 Coudes de 9" ✓

J'ai l'honneur d'être  
monsieur Votre etc

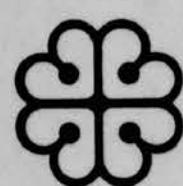
Beaudry.

P27/D1,26

1234a  
Lettre Contrat  
Bogue

Lettre Contrat  
Bogue  
J.-A. St. J. Baudry  
24/6/85

P27/D1,26



**Pièces réunies**

**FIN**

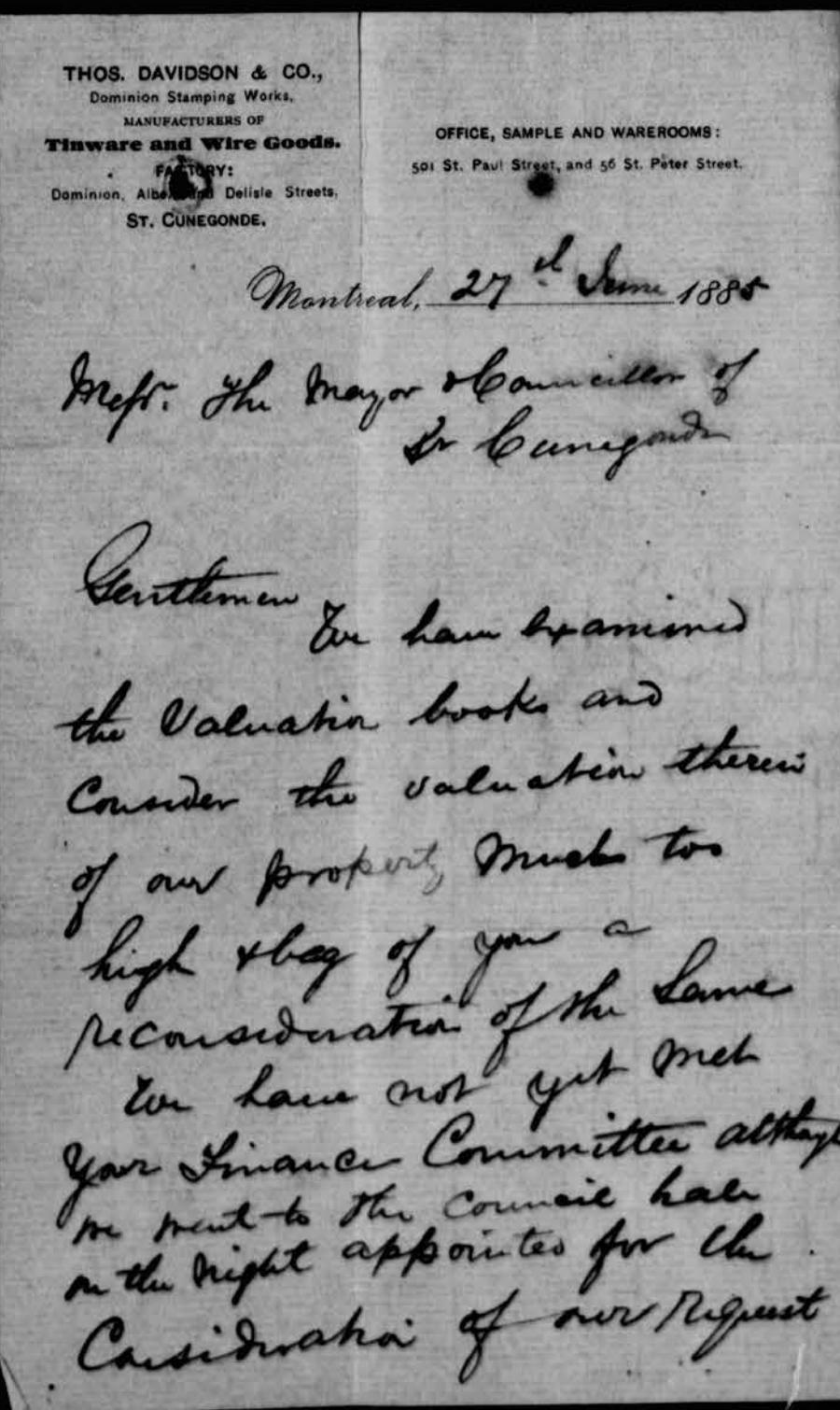
P27/D1,26



**Pièces réunies**

**DÉBUT**

P27/D1,26



THOS. DAVIDSON & CO.,  
Dominion Stamping Works,  
MANUFACTURERS OF  
**Tinware and Wire Goods.**  
FACTORY:  
Dominion, Albert and Delisle Streets,  
ST. CUNEGONDE.

OFFICE, SAMPLE AND WAREROOMS:  
501 St. Paul Street, and 56 St. Peter Street.

Montreal, 1885

About taxes as asked for  
we are  
Yours truly  
Thos. Davidson.

P27/D1,26

Ville St. Léonard 6 juillet 1881

A. M<sup>r</sup> le Maire & M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> les  
conseillers de la Ville St. Léonard  
Messieurs

Apris avoir constaté  
par le Roll d'Evaluation que le  
Montreal Rolling Mills <sup>Co</sup> n'est  
évalué qu'à la somme de  
\$116.000<sup>00</sup> ce qui ne représente  
qu'en peu plus que la tiers  
de sa valeur réelle nous vous  
mettons en demeure de recti-  
fier cette évaluation, afin  
que justice soit rendue.

Yves Côté  
Charles Berger & Bla. Berger  
P. H. Parker

P27/D1,26

116  
1,00  
316  
10.8000

218  
464  
185,60  
150  
580  
500

867,00  
335,60  
1080

600  
—

Ste Geneviève 2 Juillet 1887

M. Monsieur le Maire  
et Messieurs les Conseillers  
Messieur Jospere que  
vous voudrez bien prendre  
en considération l'évalu-  
ation qui a été portée  
sur ma propriété qui  
est trop haute je  
pense que que la  
bâtisse est bien peut  
avoir  
je reste Messieur  
votre D. S.  
M. E. Labadie  
nos salutations

P27/D1,26

1235

Plamile  
Role d'évaluation

27 juin RDS  
Davidson

P27/D1,26



# Pièces réunies

# FIN

P27/D1,26



**Pièces réunies**

**DÉBUT**

## Statement of Receipts and Disbursements

# The Town of St. Cunegonde.

Year ended June 30<sup>th</sup> 1885.

I C D B

P27/D1,26

## Receipts

Total Beauford

15381 61

## Disbursements.

<u>Office.</u>	<u>Beauford</u>	
By Cash paid	Cleaning	725 .50 4,295.02
" "	Postage and Registration	24.50
" "	Copy of City Directory	11.16
" "	Summary Petty Disbursements	2.50
		12.88
		776.54
<u>Amounts not chargeable to Departments.</u>		
" "	O Proost Esq. Note and Interest	534.00
" "	Bank of Stochelaga Two Notes	900.00
" "	Peoples Bank ~ Note	500.00
" "	Discount on Note	12.08
" "	Hochmaw Estate ~ Interest on Mortgage	147.46
" "	One years interest - Municipal Debentures	600.00
" "	" " Engine Debentures	300.00
" "	C. J. Lalonde Esq. - His Note	1,000.00
" "	Drain Debentures - Half Year's Interest	900.00
" "	Law Expenses ~ Mr. G. Julian	187.75
" "	Mess <sup>r</sup> . Longpre & David	118.07
" "	Mess <sup>r</sup> . St Pierre & Guissine	80.00
" "	Mr. Roy	10.00
" "	Mr. Wilson	5.00
" "	Mr. Dorval - Notarials	37.50
" "	Mr. Brault	22.40
" "	Proportion of Berger & Biague Preliminary Expenses	233.00
" "	Four Years Contribution on Cost of Hydrants	524.00
" "	Berger & Biague One Year's Water Pressure	1,000.00
" "	Belaudry - Architect - R. Vane Street	104.55
" "	E.C. Desjardins for Damages	50.00
" "	Valuator and Clerk	136.00
" "	Grant to Vincent de Paul	100.00
" "	Notre Dame Hospital	25.00
" "	Ducharme Expenses to Quebec	100.00
" "	Auditors	50.00
" "	Regt of Telephone	60.00
" "	License Deposits refunded	434.00
" "	Contribution to Juif Fund	12.00
" "	County Council	28.10
" "	Expenses of Municipal Election	8.00
" "	Desjardins Publishing Notice	6.50
" "	Bishop ~ Dating Stamp for Auditors	5.00
" "	Museum for Flag	6.00
" "	Costs to Hotel du Lac	2.00
	Balance	8,328.41
		1,981.64

15381 61

Thomas James Beauford  
Auditor  
Camille Grange

## Receipts and Disbursements on Account of New Drains

Year ended June 30<sup>th</sup> 1885.

Receipts.	\$	¶	¢	Disbursements	\$	¶	¢
Sale of \$15,000 Debentures at 3% premium	15.000	00		By Cash paid Contractor Renegier	14.502	21	
" Sale of \$5,000 Debentures at 3 per cent premium with interest from September 1 <sup>st</sup>	3.075	28		LaPorte	5.865	98	30.358 19
- Sale of \$12,000 Debentures at Par with Interest on Premium from September 1 <sup>st</sup>	12.105	95	30.481 25				
" Guarantee Cheque from Contractor LaPorte	1.000	00		Boque for Drain Pipes	7.982	62	
" " " " " Renegier	1.000	00	2.000 00	Salterie for Bricks	3.462	42	11.445
" Proprietors' Tax for New Drains	999	37		Beaudry - Engineer of Works			2.230 00
- Interest on do <sup>es</sup>	1.00	00	1.000 92	Le Sage - Inspector			265 00
- Permits to open Streets for drains	35	00		X McCord - Legal Expenses	360	00	
- Cash for Sand	10	00	45 00	X Branchard " " "	86	50	
Balance			1.987 01	X Beauchamp " " "	30	00	376 50
				X Bishop Printing Debentures			70 00
				X Advertising Debentures - "Hibness"	28	20	
				X " " " " " Star "	24	40	
				X " " " " " Leillonde	10	50	57 90
				Laborers			393 10
				Berger and Beique - Broken Pipes			30 88
				Interest and Advance by Bank			27 81
				X Rent of lot for Storing Drain Pipes			16 00
				X Casting			15 95
				Gagnon opening City Drain			10 00
				X Rockow - Snow Hall Drain			10 50
				Protest Laponite			5 00
				Sumaries			2 84
							\$ 35,314 16

\$ 35,314 16

Thomas James Bradford  
Camille Granger *[Signature]* Auditors

P27/D1,26

1236

Rapports financiers  
30 Juin 1885

Rapport financier  
30 juin 1885  
auditeurs

P27/D1,26



**Pièces réunies**

**FIN**

P27/D1,26



**Pièces réunies**

**DÉBUT**



Archives de la Ville de Montréal

La Ville de St. Bonnefond  
Etat des Recettes & Déboursés de l'année finissant le 30 Juin 1885.

Recettes

A. Balance de l'an dernier		2514 31
" Argent reçu Taxes courantes	5725 68	
" " Spéciales	665 99	
" " Accaages	316 54	
" do Interest sur do	98 14	6806 35
" do Licences d'auberges	1828 00	
" " do d'affaires	1803 25	
" " do de Chiens	148 25	
" " do de charreurs	53 50	3853 00
" do Amendes des personnes arrêtées par la police		494 35
" do Billet éacompte à la Banque Hochelaga	500 00	
" do Remboursement de Berger Biique la moitié des dépenses préliminaires		405 07
" do Remb <sup>t</sup> de Berger Biique sur les renouvellements des billets	2144 46	
" do Berger Biique loyer du Bureau jusqu'à Décembre 1884.	430 00	
" do Ville St-Henri Re charte d'incorporation	100 00	
" do Intérêts sur les dépôts en Banque	78 47	
" do montants divers	560	

Porte

\$15381 61

DéboursésDépartement du Feu & Police

Par Argent payé Salaires du chef et des hommes	2104 85
" habillement pour Police	114 37
" Goodyear Rubber Co	19 50
" Bokos pour la ds entretien des chevaux	95 30
" ferrages des chevaux et au medecin veterinaire	9 13
" numeros pour les charreurs et maison	41 96
" pension des prisonniers	512 95
" Herbert pour charbon	127 64
" Reid do de nettoyage de Station et ville	12 00
" Gobille nettoyer environs	31 50
" Charreter pour prisonniers	17 50
" Grenier blanchissage	10 40
" Brush reparer l'Engin	15 00
" Lapointe do attelages	12 00
" Somme cables &c	9 20
" Hudon vitrise	4 00
" Reparations au Devrois (Rul)	6 00
" do des tortes d'alarme	3 00
" Van reparer fontaines	2 00
" Chanteloup fil & bouton d'alarme	6 70
" Robillard pour reparations	2 00
" Lovell pour Almanach de addres	2 50
" diverses dépenses	72 86
" armes dans le "Hector"	1 75
" dépenses pour tenir	1 50

3249 40

Département des chemins

Par Argent payé Journalier	447 58
" Boulin bois de sciage	35 64
" Cuillard pour fer &c	275 98
" Martin carrelage	16 60

7705 80

Eau & Éclairage

Par Argent payé Hudon p. Huile a lampe	8 45
" Chaput "	173 55
" Lampadaires	8 25
" Reparer arrosoir	35 00
" Cassidy diverses fournitures	441 57

269 82

Bureau

Par Argent payé Salaire du Secrétaire	635 00
" Formules de bureau &c	52 40
Porte	687 40 4295 02

## *Recettes*

## A Montant Rapporté

✓ 15380 61

## Debourses

- Bureau

	<u>Montant Rapporté</u>	687 40	4295 02
Par Argent payé Chaplin habille papeterie	15 45		
" " Beauchemin & Valois	22 65		
" " " Garages	24 50		
" " " Enregistrement timbres	11 16		
" " " Lovell Almanach des adresses	2 50		
" " " dépenses diverses	12 88		776 54

## -Divers Montants-

Par Argent payé O'Brooch Billets d'Intérêt	534 00
Bque Hochelaga 2 Billets	900 00
do du Purple do	500 00
Excepté sur Billets	12 08
Soc. Workman Int am Hypot.	147 46
can d'Int sur Débent = municip.	600 00
1 " " " " d'Engin	300 00
C.F. Lalonde Billet	1000 00
Débentures des Canaux	
6 mois d'Intérêt	900 00
dépenses de loi St. Julian	187 75
" Longpré-David	118 07
" St. Pierre-Bonin	80 00
" Roy	10 00
" Vilbon	5 00
Actions notaires Dorval	37 50
" Brault	22 40
Proportion Berger & Béique	
dépenses préliminaires	233 00
4 années de contributions	
pour borne-fontaines	524 00
Berger & Béique pression	
de l'eau pour un an	1000 00
Baudry archit. Rue Vireb	104 55
F.X. Desjardins pour dommages	150 00
Évaluateurs & commis	136 00
Contribution à la société	
de St. Vincent de Paul	100 00
contribution à l'Hôpital	
Notre Dame	25 00
Duchamé dépenses à Québec	100 00
Auditeurs	50 00
loyer du Téléphone	60 00
Remb: des dépôts de licences	424 00
contribution au fond des Juries	12 00
" au conseil de Comté	28 10

Porte

15381 61

Sortie # 8300 91 5071 56

Recettes			Deboursés		
A Montant Rapporté		15381 61	Divers Montants		
			Montant Rapporté	8300 91	5071 56
			Par Argent payé	800	
			dépenses des élections municipales		
			Desjardins publication d'avis	650	
			Bishop Champé pour auditeurs	500	
			Mussen pour drapier	600	
			Charetier à l'Hotel-Dieu	200	8328 41
			Balance		1981 64
		# 15381 61			# 15381 61
<i>Camille Granger</i> <i>Thomas Jas Beauford</i> } Auditeurs					

## Recettes &amp; Déboursés des nouveaux Canaux d'égouts

## Recettes

A vente de \$15000<sup>00</sup> de Debentures @ 2% de prime  
 . . . . . \$3000<sup>00</sup> de @ 2% de de  
     avec intérêt du 1<sup>er</sup> Sept 1885  
 . . . . . \$12000<sup>00</sup> de Debentures au pair avec  
     intérêt accrued sur celle du 1<sup>er</sup> Sept  
 . Cheque donné en garantie par Laporte  
 . . . . . " " Renéger  
 . Taxes des propriétaires pour nouveaux  
     canaux d'égouts  
 . Intérêt sur de  
 . Permis pour ouvrir les rues pour  
     canaux d'égouts  
 . Argent reçu pour sable

## Balance

15300 00	
3075 28	
12105 95	30481 23
1000 00	
1000 00	2000 00
999 37	
155	1000 92
35 00	
10 00	45 00
	1787 01

# 35314 16

pour l'année finissant le 30 Juin 1885.

## Déboursés

Par Argent payé	Reneger Contracteur 14366 02	14502 21	
	Laporte	305130 ✓ 5855 98	20858 19
	Bogue pour Dugane en grès	646762 ✓ 7982 62	
	Laliberte " Briques 346242 ✓ 3462 42	11445 04	
	Beaudry Ingénieur 2230		2230 00
	Lisage inspecteur 235		265 00
	McCord avis legaux 260	260 00	
	Branchard . . . . . 86 50	86 50	
	Branchamp . . . . . 30	30 00	376 50
	Bishop Imposition Debentures		70 00
	Annonces Debentures 2160 ✓ 23 20		
	" " Star 2144 ✓ 24 40		
	" " Mond 1239 ✓ 10 30		57 90
	Journalier 165 22		393 10
	Buger & Beique Dugane trésor 3032 ✓ 30 38		
	Intérêt sur avance fait par Bogue 2781 ✓ 27 81		
	Location d'un terrain pour Dugane d'égouts 16 00		
	Charetiers 15 95		15 95
	Gagnon pour ouvrir canaux d'égouts de la cité 10 00		
	Rochon pour Canal de l'Hôtel de Ville 10 50		
	Lapointe pour portef 500 ✓ 5 00		
	Diverses dépenses 2 84		
		# 35314 16	

Camille Granger } Auditeurs

P27/D1,26

1237  
Rapport Financier  
30 Juin 1885

Rapport financier  
30 juillet 1885  
Andréan

P27/D1,26



# Pièces réunies

# FIN

P27/D1,26

Corporation du Village de Ste. Cunegonde.

HÔTEL DE VILLE.  
224 Rue Workman.

Ste. Cunegonde, 3 Juillet 1885

A. M<sup>r</sup> Le Maire & Conseillers  
de la Ville de Ste Cunegonde.

Messieurs

Veuillez accepter ma  
ré'ignation comme Conseiller de  
cette ville pour le Quartier sud.

Jacques Dutaine



P27/D1,26

P27/D1,26

Montreal July 6<sup>th</sup> 1880

G. H. Dauchayne Esq

Secretary

St Léonard Corporation

Dear Sir

Enclosed please find  
prices for coal which you may require for  
the Corporation, Members of your Comit and  
their friends.

I will be prepared to deliver anytime you  
may be pleasure to receive.

The coal will be free of dust and  
best quality

Stove \$ 5.93 per bushel Delivered

Egg 5.32 . bu . bu

Chesnut 5.68 . bu . bu

Your Obedient Servant

R. H. Herber

P27/D1,26

1239  
Soumission  
de  
Charbon

R.H. Herbert

July 6 1885